



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8393^e séance

Mardi 6 novembre 2018, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ma Zhaoxu	(Chine)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Côte d'Ivoire	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Éthiopie	M ^{me} Guadey
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M ^{me} Gueguen
	Guinée équatoriale	M. Sipaco Ribala
	Kazakhstan	M. Temenov
	Koweït	M. Bourisly
	Pays-Bas	M. Gregoire Van Haaren
	Pérou	M. Tenya
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Clay
	Suède	M ^{me} Schoulgin Nyoni

Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Chefs de la police civile

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Chefs de la police civile

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : M. Alexandre Zouev, Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix; M^{me} Unaisi Bolatolu-Vuniwaqa, Cheffe de la police civile de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud; M. Awalé Abdounasir, Chef de la police civile de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo; M. Serge Therriault, Chef de la police civile de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti; et M^{me} Tuesday Reitano, de la Global Initiative Against Transnational Organized Crime.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La présente séance a pour but d'être aussi interactive que possible, à l'image de la séance d'information qui a été consacrée à la question en novembre 2017 (voir S/PV.8086) et du dialogue que nous menons avec les commandants des différentes forces. Nous attendons avec intérêt les questions que les membres du Conseil poseront aux chefs de la police civile et vice-versa.

Je donne maintenant la parole à M. Zouev.

M. Zouev (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité d'avoir convoqué la présente réunion d'information sur le rôle de la police des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix. Je suis particulièrement heureux d'être accompagné de nos chefs de la police civile qui travaillent en République démocratique du Congo, en Haïti et au Soudan du Sud.

Cette année, nous célébrons les 70 ans du maintien de la paix des Nations Unies. La présente séance annuelle nous donne l'occasion de réaffirmer le rôle vital que joue la police des Nations Unies en établissant un trait d'union, dans le travail de l'ONU, entre la prévention, le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Aujourd'hui, nous entendrons plusieurs exemples de la façon dont les membres de la police des Nations Unies

s'acquittent des tâches qui leur ont été confiées tout en promouvant la vision du Secrétaire général d'une police des Nations Unies transformée, centrée sur l'être humain, axée sur la mission, moderne, agile, mobile, souple, spécialisée et résolument fondée sur les droits.

(L'orateur poursuit en français)

Au cœur de ces efforts se trouve la sensibilisation en matière de disparités entre les sexes dans le travail de la police. Comme M^{me} Unaisi Bolatolu-Vuniwaqa, Cheffe de la police civile de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), l'expliquera dans quelques instants, une approche plus réactive de la parité des sexes dans le domaine de la police augmente l'efficacité de notre travail, car cela nous permet d'aider l'ensemble des populations – hommes, femmes, garçons et filles. Une manière de contribuer à ces efforts serait de recruter davantage de femmes policières. En outre, les femmes policières peuvent guider et inspirer d'autres femmes appelées à occuper des postes de commandement au sein de la police, ainsi qu'augmenter l'accès à la justice pour les femmes et les enfants à risque, et améliorer la collecte et l'analyse d'informations auprès des groupes vulnérables. Pour atteindre notre plein potentiel, nous devons absolument augmenter le nombre de femmes policières.

Conformément à la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies, aux résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, et à la stratégie du Département des opérations de maintien de la paix sur la parité des sexes, la police des Nations Unies a redoublé ses efforts pour augmenter la participation des femmes policières. Plus précisément, la Division de la police a élaboré un plan d'action avec des objectifs précis à atteindre en termes de nombre de femmes à recruter pour les postes contractuels et en détachement dans les missions de terrain ainsi qu'au Quartier général d'ici décembre 2028. Les efforts de la Division de la police ont d'ores et déjà porté leurs fruits : le nombre de femmes à la tête des composantes de police dans les missions de maintien de la paix a atteint 40 %, et une augmentation de personnel féminin à tous les niveaux de postes professionnels a aussi été noté.

Malheureusement, malgré toutes ces avancées, les postes à hautes responsabilités au sein de la police des Nations Unies souffrent toujours d'une sous-représentation féminine. Pour répondre à cette situation, la Division de la police a organisé des cours de formation et de développement professionnels pour

des femmes officiers appelées à occuper des postes de commandement au sein de la police. Ces cours ont permis l'identification de plus de 140 femmes officiers potentiellement éligibles pour lesdits postes. Cette initiative fait partie du travail en cours de la Division de la police visant à créer un registre de candidats, femmes et hommes, pour des postes de commandement.

Les composantes police des missions sur le terrain sont appelées à élaborer et à mettre en œuvre leur propre stratégie sur la parité des sexes. Dans quelques instants, M^{me} Bolatolu-Vuniwaqa fournira au Conseil plus d'informations sur la MINUSS et les efforts de son équipe et de sa mission pour avancer sur les questions de parités des sexes dans le cadre de son mandat de protection des civils.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Il est également important de recruter des agents de police capables de créer un lien avec les communautés locales en parlant leur langue. La capacité de communiquer efficacement demeure un aspect crucial de notre travail, ce qui passe aussi par le fait de pouvoir communiquer sur notre mission et les intentions qui sous-tendent nos actions. Je me félicite de l'engagement pris par les États Membres en faveur du multilinguisme et leur demande de veiller à ce que nous ayons toujours des agents de police qui soient véritablement centrés sur l'être humain et sur les communautés que nous servons, notamment dans la façon dont nous communiquons.

(l'orateur reprend en anglais)

Deuxièmement, nous entendrons comment les composantes police des Nations Unies sont de plus en plus appelées à prêter assistance à leurs homologues des États hôtes pour lutter contre la criminalité de grande envergure et la criminalité organisée. Les risques croissants qu'elles posent ont été reconnus au plus haut niveau de l'Organisation. J'en veux pour preuve les différentes résolutions adoptées par le Conseil et les rapports du Secrétaire général. Il n'est pas exagéré de dire que c'est là le cœur même de la mission fondamentale de l'ONU. Souvent caractérisés par des frontières poreuses, des perspectives socioéconomiques limitées, une autorité de l'État défaillante et une corruption endémique, les pays en situation de conflit ou sortant d'un conflit sont particulièrement vulnérables face à la criminalité organisée. En compromettant l'intégrité des fonctionnaires et des institutions publiques par la corruption, l'intimidation et la violence, les groupes criminels organisés érodent la capacité de l'État de servir

le bien public sur le long terme. Cela nuit au dialogue et à la réconciliation nationales, fige les relations de pouvoir et met en péril l'ensemble du processus de consolidation de la paix.

Historiquement, la criminalité organisée a toujours été l'affaire de la police, tandis que l'armée réagissait aux conflits violents. La multiplication des menaces asymétriques et des acteurs non étatiques brouille la distinction entre les deux. Par exemple, en Afrique de l'Ouest et au Sahel, les itinéraires empruntés pour la traite et le trafic de personnes, d'armes et de drogue traversent des zones contrôlées par des groupes terroristes, où les passeurs et les trafiquants paient un droit de passage. Au Nigéria, Boko Haram est impliqué dans le trafic de drogue, de personnes et de ressources naturelles. Cette nouvelle norme, qui s'illustre par des réseaux plus souples et la création d'alliances de convenance, exige une réaction holistique ancrée sur une pratique et une approche cohérentes.

Nos composantes police en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Mali, entre autres, aident leurs homologues nationaux à mettre en place des systèmes de renseignement sur la criminalité et utilisent des technologies modernes pour prévenir les crimes graves et la crime organisé et mener des enquêtes lorsque de tels crimes sont commis. Elles contribuent également à améliorer les relations entre la police des pays hôtes et le public en mettant en place des projets de police de proximité qui ont montré leur efficacité au Libéria, à Abyei et dans le cadre d'autres missions, ce qui permet d'apprécier la situation et de donner rapidement l'alerte.

Le Chef de police Abdounasir donnera davantage de détails concernant l'appui que fournit la composante police de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo aux autorités congolaises dans ce domaine.

(l'orateur poursuit en russe)

Alors que nous exigeons davantage de nos policiers, nous devons faire plus pour leur faciliter la tâche et leur permettre d'opérer dans la sécurité, autant que le permettent ces environnements difficiles. Le rapport rédigé par l'ancien Commandant des forces de deux missions des Nations Unies, le général de corps d'armée Carlos Alberto dos Santos Cruz, intitulé *L'amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies*, fait la lumière sur certaines lacunes dans ce domaine, et nous sommes déterminés à les corriger.

Par exemple, la Division de la police a mis en place des mesures pour standardiser l'évaluation des efforts que déploient les unités de police constituées afin d'améliorer leur préparation opérationnelle et de garantir l'exécution de leurs tâches.

Enfin, nous examinerons aujourd'hui la question du renforcement des composantes état de droit par le biais de la réforme de la police. Je voudrais citer la recherche menée par Chuck Call et Michael Barnett en 1999, qui a été publiée dans *Peacebuilding and Police Reform* :

« [L]a transition de la guerre civile à la société civile est inextricablement liée au développement de ... forces de police civiles qui ... défendent l'état de droit et maintiennent l'ordre avec le moins » – et j'insiste sur « moins » – « de force possible ».

Nous avons observé de nombreux exemples positifs de cette transition, notamment en Bosnie-Herzégovine, en El Salvador, en Sierra Leone et dans d'autres pays.

Il y a presque un an jour pour jour, notre opération de maintien de la paix en Haïti est devenue une mission de promotion de l'état de droit. La police des Nations Unies – en tant que composante principale, avec près de 1 300 éléments – est le point d'ancrage de nos efforts visant à renforcer les institutions garantes de l'état de droit en Haïti et à promouvoir les droits de l'homme dans le pays. Ainsi, la boucle est bouclée. La police des Nations Unies a contribué à mettre en place et à former une nouvelle force de police en Haïti, alors que le mandat de la toute première opération des Nations Unies comportait déjà une tâche consistant à développer la police. Nous souhaitons tous que le Chef de la police civile de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, M. Therriault, nous explique comment la réforme de la police contribue à renforcer l'état de droit dans le pays.

(l'orateur reprend en anglais)

L'initiative Action pour le maintien de la paix lancée par le Secrétaire général vise à réorienter le maintien de la paix vers des attentes réalistes, à renforcer les missions de maintien de la paix ainsi que leur sécurité, et à mobiliser un appui croissant en faveur de solutions politiques et de forces bien structurées, bien équipées et correctement formées. Il est reconnu que la politique et le maintien de la paix sont interconnectés. La police des Nations Unies sait déjà qu'il ne peut y avoir de distinction lorsque des groupes criminels organisés sont

en mesure d'infiltrer et d'influencer les gouvernements au plus haut niveau et alors qu'ils continuent de faire partie des principaux perturbateurs de la paix.

Nous avons récemment partagé avec les États Membres la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies de l'initiative Action pour le maintien de la paix, qui affirme la responsabilité collective du Secrétariat, des organisations partenaires et des États Membres dans leurs rôles divers en tant que pays qui accueillent des opérations de maintien de la paix, membres du Conseil de sécurité, fournisseurs d'effectifs militaires et de police, contributeurs de fonds et donateurs. À la date du 5 octobre, 150 États Membres avaient approuvé la Déclaration. La portée de cet appui politique de haut niveau témoigne de l'approbation suscitée par le Département alors que nous nous tournons vers l'avenir. Ce rassemblement des chefs de nos composantes police donnera un élan essentiel à la réalisation des idéaux qu'incarne l'initiative Action pour le maintien de la paix sur le terrain.

Dans le cadre des consultations sur l'initiative Action pour le maintien de la paix, nous avons clairement entendu les États Membres. Ils veulent que les acteurs du maintien de la paix soient davantage unis dans l'action et qu'ils travaillent de concert à l'échelle du système des Nations Unies pour renforcer la cohérence. La police des Nations Unies montre la voie à cet égard, car elle est un membre fondateur de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires, un arrangement qui nous permet de briser des silos et de promouvoir la coopération horizontale entre tous les piliers de l'action de l'ONU.

Pour conclure, cet événement nous offre la possibilité d'établir un bilan. Au cours de l'année écoulée, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont mené à bien huit examens stratégiques indépendants de différentes opérations de maintien de la paix. Ces examens ont confirmé la nécessité de renforcer l'efficacité des opérations en rationalisant leurs tâches et en réorganisant l'allocation des ressources.

Les examens nous aideront à renforcer les recommandations du Secrétaire général dans l'optique des délibérations du Conseil de sécurité concernant le renouvellement des mandats. C'est absolument essentiel pour permettre à la police des Nations Unies de jouer son rôle non seulement en maintenant la paix, mais également en créant l'espace nécessaire pour pratiquer le

dialogue politique et la diplomatie préventive. J'espère que le présent débat nous permettra de renforcer l'appui international en faveur d'une police des Nations Unies adaptée à sa tâche et prête à affronter l'avenir.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Zouev de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Bolatolu-Vuniwaqa.

M^{me} Bolatolu-Vuniwaqa (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Conseil de sécurité de consacrer cette séance aux activités de police des Nations Unies.

La protection des civils est au cœur de la mise en œuvre du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Depuis la création de sites de protection des civils en 2013, la composante police de la MINUSS a adopté diverses approches qui ont permis d'améliorer la protection d'environ 200 000 personnes déplacées résidant dans ces sites. À cet égard, la police des Nations Unies prend en compte la problématique femmes-hommes en tant que moyen crucial de répondre aux besoins de protection spécifiques des filles, des femmes, des garçons et des hommes, et elle prend en compte les considérations sexospécifiques dans l'accomplissement de ses tâches.

Pour renforcer l'environnement de protection grâce à la protection physique et préserver le caractère civil de ces sites, les effectifs de la police des Nations Unies mènent régulièrement des opérations de bouclage et de ratissage, confisquent et détruisent des armes, arrêtent des criminels et expulsent des combattants présumés. Les membres de la police des Nations Unies visitent également des points de contrôle le long du périmètre et communiquent régulièrement avec la police du pays hôte, organisent des escortes pour ramasser du bois et à destination des marchés, et entreprennent des patrouilles ponctuelles. Nous négocions le règlement de conflits mineurs, supervisons et signalons les violations des droits de l'homme, menons des activités de sensibilisation, promovons la réconciliation et le relèvement, et maintenons l'ordre public en déployant des unités de police constituées. Ces activités permettent aux membres de la police des Nations Unies de maintenir une présence très visible et active, tout en veillant à ce que les femmes et les filles participent et soient consultées et à ce que leurs besoins et leurs vues soient pris en compte dans tous les efforts de prévention et de protection.

Récemment, la MINUSS a piloter de nouvelles mesures pour renforcer la protection et promouvoir la confiance entre les membres de la police des Nations Unies et la communauté dans le cadre des initiatives de police de proximité. Le site de protection des civils de Djouba est divisé en différentes zones. Chaque zone a été confiée à des membres de la police des Nations Unies qui sont faciles à reconnaître, abordables et responsables. En outre, la Mission envisage de créer des postes de police à l'intérieur du site de protection des civils pour que les civils puissent avoir accès à la police des Nations Unies en permanence. Pour aider les populations déplacées et vulnérables dans les zones situées à l'extérieur des sites de protection des civils, les membres de la police des Nations Unies mènent des patrouilles régulières de haute visibilité. Ces patrouilles visent à renforcer la confiance des civils résidant dans ces zones et ont ouvert de nouvelles sources de renseignements.

Malgré ces efforts, la violence sexuelle et sexiste, y compris la violence sexuelle liée aux conflits, reste omniprésente dans tout le pays et demeure un défi. Le dernier rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2018/250) fait état de 196 cas en 2017. Les conclusions de la Commission des droits de l'homme au Soudan du Sud et les récentes informations faisant état de violences sexuelles commises contre des enfants sont particulièrement préoccupantes et alarmantes.

La composante police de la MINUSS défend l'intégration de la problématique femmes-hommes dans le maintien de l'ordre pour mettre en œuvre le mandat de protection des civils énoncé dans la résolution 2406 (2018). Cette approche tient compte des besoins de protection différenciés et spéciaux des filles, des femmes, des garçons et des hommes, et considère la problématique femmes-hommes comme une question transversale touchant tous les aspects de son mandat pour assurer l'efficacité et l'efficience opérationnelles. Une équipe spécialisée dans la protection des femmes, des enfants et des personnes vulnérables a été déployée auprès de la Mission pour l'aider et la conseiller dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'initiatives visant à lutter contre la violence sexuelle et sexiste et la violence sexuelle liée aux conflits, ainsi que pour coordonner les efforts avec les organismes compétents des Nations Unies, les administrations du pays hôte, les organisations non-gouvernementales

internationales et nationales, les organisations de femmes et les organisations communautaires.

La composante police de la MINUSS travaille en étroite collaboration avec la Division de la police à la restructuration de l'équipe spécialisée actuelle en une équipe de police spécialisée dans la violence sexuelle et sexiste. Cette nouvelle équipe restera rattachée au quartier général de la Mission, mais sera toutefois mobile, couvrant les sites de protection des civils de Malakal, Bor, Wau et Bentiu, ainsi que d'autres zones qui suscitent la préoccupation.

Pour renforcer les efforts de la police des Nations Unies dans la lutte contre la violence sexuelle et sexiste et la violence sexuelle liée aux conflits, un groupe de travail technique a été créé, réunissant le Service de police et d'immigration sud-soudanais, l'administration pénitentiaire et l'appareil judiciaire sud-soudanais. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ainsi que plusieurs composantes de la MINUSS, y compris le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, la Division des droits de l'homme, le Groupe de la problématique femmes-hommes, le Groupe de la protection de l'enfance et le Bureau du conseiller principal pour la protection des femmes, sont membres de ce groupe de travail. Les discussions préliminaires au sein du groupe de travail ont souligné la nécessité de renforcer les capacités des unités de protection spéciales de la Police nationale sud-soudanaise à lutter contre la violence sexuelle et sexiste et la violence sexuelle liée aux conflits. Cela comprend également la nécessité de créer des mécanismes d'appui adéquats pour les victimes, y compris des services d'orientation fonctionnels.

La police des Nations Unies aide également le PNUD à élaborer un manuel d'enquête sur la violence sexuelle et sexiste à l'intention de la Police nationale sud-soudanaise, du Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles et de l'appareil judiciaire sud-soudanais. Par l'intermédiaire de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires, la police des Nations Unies va continuer de renforcer son appui à la Police nationale sud-soudanaise grâce à la prise en compte de la problématique femmes-hommes.

La police de la MINUSS a récemment déployé une unité de police constituée mixte, composée à 50 % de femmes agents de police. Ces membres du personnel de police assurent la sécurité des policiers non armés hors unités constituées qui mènent des activités de

police de proximité, telles que la sensibilisation ou la promotion de groupes de surveillance locaux, en plus d'assurer la protection dans les situations impliquant de larges rassemblements de femmes et d'enfants. En participant à des patrouilles coordonnées, les agents de la police des Nations Unies appuient les acteurs de la protection, notamment les spécialistes de la protection de l'enfance et les conseillers pour la protection des femmes, et facilitent la collecte d'informations grâce à leurs compétences policières spécialisées. Les éléments des unités de police constituées assurent la sécurité et la protection des représentantes des populations déplacées lors des consultations aux niveaux national et infranational dans le cadre de la Journée portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité, mise en place au titre de la résolution 1325 (2000). Cela permet la participation inclusive et représentative des femmes de toutes les régions du Soudan du Sud.

En outre, les données montrent que les policières et les unités de police constituées mixtes jouent un rôle de catalyseur pour promouvoir la confiance, encourager les victimes de violence sexuelle à signaler les incidents et permettre aux civils de partager des informations stratégiques qui contribuent au système d'alerte rapide de la Mission. La révision récente de l'instruction permanente relative à l'évaluation de la capacité opérationnelle des unités de police constituées privilégie le déploiement d'unités de police constituées tenant compte de la problématique femmes-hommes et appelle à un minimum de 32 femmes policières, y compris au niveau du commandement. Cette évolution positive correspond à l'un des 10 domaines stratégiques convenus entre les chefs des composantes police à la conférence organisée à l'occasion de la semaine de la police des Nations Unies l'année dernière.

Il me plaît de signaler que, à ce jour, la MINUSS possède le plus grand contingent combiné de policières de toutes les missions de maintien de la paix, à la fois pour ce qui est des policiers hors unités constituées et des unités de police constituées. Collectivement, les femmes représentent 22 % des policiers de la composante police de la Mission, dont 33 % de femmes à des postes de police professionnelle. Le réseau des femmes de la police des Nations Unies permet aux policières au sein de la composante police de se sentir moins isolées et est une source d'inspiration pour les femmes membres de la Police nationale sud-soudanaise. Conformément à la vision exposée dans la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes et à la stratégie sur la parité des sexes pour les agents en tenue récemment adoptée par

le Département des opérations de maintien de la paix, j'ai l'intention de poursuivre ma collaboration avec la Division de la police pour continuer d'inciter les pays fournisseurs de personnel de police à déployer davantage de policières.

La composante police de la MINUSS reste déterminée à protéger les civils, à prévenir la violence sexuelle et sexiste, et à renforcer la confiance au sein de la population civile. Nous allons poursuivre nos efforts en vue de promouvoir un environnement sûr pour le retour librement consenti des populations déplacées, tout en veillant à ce que toutes les activités de police complètent et renforcent les efforts de la Mission.

Je voudrais, pour conclure, remercier les membres du Conseil de sécurité de leur appui constant.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M^{me} Bolatolu-Vuniwaqa de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Abdounasir.

M. Abdounasir : C'est un honneur pour moi de me tenir devant le Conseil pour parler de la lutte contre le crime organisé dans les missions de maintien de la paix, à l'occasion de la douzième session de la semaine de la police des Nations Unies.

Tout d'abord, je voudrais souligner que le crime organisé est devenu un fléau international qui menace la stabilité de beaucoup de pays, mettant à risque la paix et la sécurité internationales. Dans la plupart des pays en proie au phénomène du crime organisé, les institutions de l'État chargées de l'application de la loi très affaiblies deviennent de plus en plus impuissantes devant les défis sécuritaires, laissant libre cours aux réseaux criminels, lesquels s'illustrent par des actes de contrebande et toutes sortes de trafics, y compris, de drogue, le commerce illicite de minerais, le blanchissement de capitaux ainsi que le financement du terrorisme. C'est pour venir en aide aux pays victimes et à ce titre que le Conseil de sécurité a, entre 2000 et 2017, adopté 1 100 résolutions incitant les États Membres et les organismes des Nations Unies concernés à développer puis à mettre en œuvre des stratégies et plans d'actions pertinents pour appuyer les États Membres dans la lutte contre le crime organisé.

Face à ce fléau, la communauté internationale, à travers le Conseil de sécurité, a renforcé ses actions dans les différents pays touchés, y compris en République démocratique du Congo, en déployant depuis 1999 des missions de maintien de la paix, avec pour mandats la

protection des civils, la restauration de l'autorité de l'État et la lutte contre les groupes armés.

Comme le savent les membres du Conseil, la République démocratique du Congo, vaste de 2 345 409 kilomètres carrés, partage 10 292 kilomètres de frontières avec neuf pays. La porosité de ses frontières favorise la circulation et le trafic des armes au profit de groupes criminels. C'est dans ce contexte que l'Organisation des Nations Unies, à travers la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), a articulé ses efforts pour assister la République démocratique du Congo à mieux lutter contre le crime organisé et l'activisme des groupes armés. La composante police de la MONUSCO pour sa part, ayant reçu pour mandat d'accompagner la Police nationale congolaise, a développé des stratégies tant dans la prévention que dans la lutte contre le crime organisé.

En termes de prévention, la police de la MONUSCO a développé une stratégie tripartite, à savoir : la colocation avec des unités de la Police nationale congolaise avec la mise à disposition d'officiers hautement qualifiés; le renforcement des capacités opérationnelles par la formation des services spécialisés; la mise en place d'un mécanisme de suivi des procédures. Dans cette approche préventive, et dans le courant de l'année 2017-2018, la composante police de la MONUSCO a procédé au renforcement des capacités de 2 711 officiers de la Police nationale congolaise en police technique et scientifique et en crimes organisés, avec l'utilisation des nouvelles technologies dans la collecte des traces et des indices dans le cadre de la préservation des scènes de crime.

Pour ce qui est de la lutte contre le crime organisé en République démocratique du Congo, et en appui à la justice militaire et au Département de la police, la MONUSCO a mis en place une équipe spéciale sur les réseaux criminels, dirigée par la composante police et composée d'enquêteurs et d'analystes qui aident constamment la Police nationale congolaise à enquêter sur le financement des groupes armés, ainsi que sur les trafics des ressources naturelles. Cet appui constant a abouti à l'identification et à l'arrestation de quelques auteurs criminels. Dans cette même dynamique, la Mission, à travers la police des Nations Unies, a créé, depuis 2016, une unité de soutien aux structures qui luttent contre le crime organisé, composée d'experts et d'enquêteurs de la police des Nations Unies spécialisés. Elle a fourni un appui technique et opérationnel à la

Police nationale congolaise et a participé à neuf enquêtes majeures sur les crimes organisés.

Pour surmonter l'instabilité, les gouvernements, dans la plupart des pays fragilisés par les crises multiformes, dont le crime organisé, cherchent à systématiquement militariser la lutte, alors qu'il serait plus judicieux de renforcer le système judiciaire par une chaîne pénale plus transparente et rigoureuse dans l'application des lois. Tout en saluant l'inscription de l'appui aux structures étatiques de lutte contre le crime organisé au chapitre des objectifs prioritaires dans les différents mandats du Conseil de sécurité, je voudrais souligner l'engagement de la police de la MONUSCO à continuer à œuvrer pour la mise en œuvre du mandat, en mettant en place des indicateurs de performance pour les imiter, ainsi que des officiers individuels mis à disposition.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Abdounasir de son exposé.

Je donne maintenant la parole au chef de la police civile, M. Therriault.

M. Therriault (*parle en anglais*) : Une force de police compétente et responsable est un atout social et institutionnel clef pour toute société. Quand les citoyens voient que la police les reflète, lorsqu'ils font confiance à leurs institutions étatiques et voient que leur dignité et leur sécurité sont entre de bonnes mains, ils se font confiance, le contrat social et surtout, la paix tiennent en place.

(*l'orateur poursuit en français*)

La doctrine des Nations Unies est orientée de façon à envisager le rôle de la police des Nations Unies dans le contexte plus large de l'état de droit, et de façon à ce que l'état de droit et les droits humains soient pleinement intégrés à ses activités. Les services de police sont un volet de la gouvernance, qui vise à assurer que les droits de toutes les personnes, sans distinction aucune, soient protégés, encouragés et respectés, avec un personnel qui est un reflet des collectivités qu'ils servent.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Le plus grand avantage comparatif de la police des Nations Unies réside peut-être dans le fait qu'elle confère une légitimité internationale aux efforts visant à développer la police locale. Par son indépendance, son impartialité, son attachement aux valeurs des Nations Unies et son respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme, elle contribue à

renforcer la confiance locale dans la police et touche tous les secteurs de la société pour promouvoir l'état de droit. La Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), qui est la seule mission de maintien de la paix sans présence militaire, en est un parfait exemple. La MINUJUSTH s'appuie sur ses 295 agents de police et ses sept unités de police constituées déployées dans tout le pays pour promouvoir la sûreté et la sécurité par des opérations conjointes avec la Police nationale d'Haïti (PNH), en tant que masse critique unifiée et professionnelle de policiers.

Entre autres réalisations, cet accord a permis à la PNH de continuer à développer sa gestion de l'ordre public et ses capacités, sous la direction d'un ensemble de conseillers internationaux pour les questions de police, et d'avoir un impact positif sur la perception de sécurité et de stabilité, qui est minée lorsque les manifestations démocratiques tournent à la violence. En outre, la police des Nations Unies a l'avantage d'agir dans le cadre d'une mission plus vaste. En conséquence, elle bénéficie d'un accès à ceux qui ont une influence politique et à des services spécialisés supplémentaires offerts par d'autres composantes de la Mission.

Conformément à son Cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix, et en vue de professionnaliser la PNH, la composante de police de la MINUJUSTH promeut l'état de droit en Haïti en consultation avec d'autres acteurs actifs dans les domaines des droits de l'homme, de la réduction de la violence communautaire, de la parité des sexes et des mécanismes de contrôle interne, pour n'en citer que quelques-uns. En fait, en continuant d'appuyer le développement de l'Inspection générale de la PNH, la police des Nations Unies veille à ce que, après son retrait, elle soit finalement remplacée par un solide mécanisme de suivi qui sera en mesure de maintenir des contrôles internes, de mener des audits, d'enquêter sur les violations des droits de l'homme et de formuler des recommandations pour constamment améliorer et professionnaliser la PNH.

(*l'orateur poursuit en français*)

Au cours des récentes années, le fait que la police des Nations Unies ait fait partie intégrante de l'effort général de réforme du système de sécurité ou de la justice a également constitué un avantage, dans la mesure où une mission peut désormais aborder la question de l'état de droit de manière plus coordonnée et plus complète. La réforme de la police a un effet multiplicateur en

tant que vecteur de stabilité dans toute société et joue un rôle central dans toute approche de prévention des conflits. Pour la PNH, d'importants progrès ont été constatés grâce à l'implication de tous les acteurs dans le cadre de la réalisation des plans de réforme, puis de développement, de 2005 à 2016, et de la mise œuvre du plan stratégique 2017-2021.

En outre, l'effectif de la PNH est désormais de l'ordre de 15 735, dont 1 568 femmes, qui constituent une force d'agents de la paix qui assureront la sécurité publique dans l'ensemble du pays suite au départ de la MINUJUSTH. En 2004, à l'instauration de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, la PNH comptait environ 6 000 officiers; c'est donc plus du double de l'effectif initial qui a gonflé ses rangs avec l'appui des Nations Unies au fil du temps.

(l'orateur reprend en anglais)

Des générations de policiers des Nations Unies ont servi dans différentes missions à travers le monde pour renforcer les capacités des États hôtes en matière de prévention des conflits et de pérennisation de la paix grâce à la participation accrue des femmes aux opérations de paix, au partage de leur expertise et à une approche de police axée sur la notion fondamentale d'une force de police civile fondée sur le professionnalisme, la transparence et la responsabilité. Ces hommes et ces femmes, qui travaillent en synergie, ont relevé le défi d'appuyer la réforme de la police dans des États faillis et fragiles, afin de donner aux autorités nationales les moyens de protéger leurs populations et de créer les conditions propices à la prévalence de l'état de droit.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Therriault de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Reitano.

M^{me} Reitano (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir et un honneur pour l'Initiative mondiale contre la criminalité organisée transnationale de prendre la parole au Conseil de sécurité aujourd'hui, à l'occasion de la présente séance d'information sur les activités de police dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Dans cette déclaration, nous voudrions souligner trois conclusions tirées de nos recherches et de l'expérience de notre réseau de 350 experts. Nous espérons que ces indications pourront éventuellement renforcer la réponse stratégique du Conseil de sécurité à la criminalité organisée dans les zones de conflit.

Notre première conclusion qui, selon nous, est maintenant largement acceptée, est que la criminalité organisée est un phénomène mondial qui s'accélère, ainsi qu'une menace à la paix et à la sécurité internationales. Dans le cadre d'un projet mené en collaboration avec INTERPOL et le Centre norvégien d'analyses mondiales RHIPTO, nous avons analysé plus de 1 000 itinéraires majeurs mondiaux de contrebande et de trafic liés à la criminalité environnementale, aux drogues et aux personnes. Ces itinéraires et flux représentent un point de convergence du commerce illicite mondial. Non seulement ils cartographient les conflits contemporains en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et dans les Amériques, mais il y a également souvent un lien entre ces itinéraires de trafic et le terrorisme international.

Sur la base de nos recherches sur le terrain, nous estimons que dans la région, des profits illicites estimés à 31,5 milliards de dollars sont générés chaque année dans les zones de conflit. Il est, certes, évident que ce chiffre comporte une marge d'erreur – comme d'ailleurs dans toute estimation de l'économie illicite –, mais tous les éléments de preuve suggèrent que l'ampleur des marchés illicites est sidérante et que leur confluence avec les conflits contemporains est irréfutable.

Les sources de revenus qui financent les groupes terroristes armés non étatiques et les groupes terroristes sont en train de devenir plus diversifiées. Elles sont de plus en plus basées sur les activités criminelles, et ce phénomène entretient les conflits dans le monde. L'exploitation et la taxation illégales de l'or, du pétrole et d'autres ressources naturelles sont des sources de revenus qui sont en train de remplacer et de menacer les activités traditionnelles de financement, tels les enlèvements contre rançon et le trafic de drogue.

Notre deuxième conclusion, toutefois, est que ces groupes armés et ces combattants non étatiques ne reçoivent collectivement qu'une infime fraction du montant global de tous les flux financiers illicites générés par le crime organisé dans ou à proximité des conflits. La part de loin la plus importante des 31,5 milliards de dollars va aux acteurs politiques à tous les niveaux, ainsi qu'aux réseaux criminels transnationaux associés. C'est eux qui sont donc les principaux bénéficiaires de l'instabilité, de la violence et de la faiblesse des capacités de répression de l'État, et qui ont intérêt à ce que le conflit se perpétue.

La nature des activités du crime organisé varie d'une zone de conflit à une autre, et il existe tout un spectre de groupes criminels – allant des réseaux aux

liens lâches, qui peuvent inclure des gouvernement et des acteurs criminels extérieurs, aux groupes armés hiérarchiquement organisés qui se livrent à des activités criminelles pour subvenir à leurs besoins et faire sentir leur influence. Dans certains cas, ces réseaux peuvent viser à contrôler des axes de transport clés, tels les ports et les aéroports. Pour d'autres, le contrôle du territoire lui-même est essentiel, car il leur permet de taxer les activités aussi bien licites qu'illicites, dans ce qu'on peut appeler gouvernance criminelle. C'est pourquoi il faut que la lutte contre le crime organisé soit considérée comme un facteur important de prévention et de règlement des conflits, ainsi que d'inversement des écosystèmes qui permettent la gouvernance criminelle. Il ne peut y avoir de paix durable là où le crime prospère.

Notre troisième conclusion est que tandis que le Conseil de sécurité a reconnu la convergence croissante entre activité criminelle, marchés illicites et conflit, la réponse apportée tout au long du cycle de la consolidation de la paix n'a pas toujours été à la hauteur. Dans le cadre d'un exercice analytique effectué par la Global Initiative, nous avons réexaminé chacune des 1113 résolutions adoptées par le Conseil entre 2000 et 2017, et nous avons découvert que 35 % d'entre elles ont fait allusion à une forme ou une autre de crime organisé ou de marché illicite. Mais nous avons aussi découvert, fait significatif, que le nombre de ces résolutions allait en augmentant. Ainsi, au cours de chacune des années écoulées de 2012 à 2017, plus de 60 % des résolutions ont mentionné une ou plusieurs formes de crime organisé.

Pourtant, nous constatons une déconnexion entre une prise de conscience claire du problème, d'une part, et une réponse opérationnelle limitée, d'autre part. Par exemple, un projet de l'Université d'Édimbourg montre que sur 1500 accords de paix distincts couvrant plus de 120 pays entre 1990 et 2016, seuls 21 ont fait allusion au crime organisé. Et sur les 35 missions de maintien de la paix, missions politiques spéciales et envoyés spéciaux déployés actuellement sur le terrain par l'Organisation, huit seulement ont vu inscrites dans leur mandat des fonctions opérationnelles de lutte contre le crime organisé – 23 % seulement.

Les quelques opérations de maintien de la paix qui ont pour mandat de lutter contre le crime organisé ont tendance à s'attaquer au problème exclusivement dans le cadre des fonctions de police de la mission. Mais ce que l'expérience mondiale en matière de lutte contre la grande criminalité a clairement montré est que si les activités de police sont d'une importance cruciale, elles

ne peuvent, à elles seules, lutter avec succès contre le crime organisé, remédier à ses causes ou en atténuer les effets. Les activités de police doivent être partie intégrante de la réponse.

Toutefois, comme l'a fait observer l'examen externe des activités de police de l'ONU mené en 2016, dans la plupart des contextes, la composante de police a été insuffisamment intégrée aux fonctions politiques et autres des missions de maintien de la paix, et un grave sous-financement entrave la capacité de la Division de remplir une fonction plus intégrée. En outre, excepté dans un nombre réduit de missions récentes, la police des Nations Unies est perçue comme le socle d'une stratégie de sortie d'une mission, plutôt que comme élément central dans la planification des fonctions de maintien de la paix.

La manière dont les acteurs criminels sont devenus partie intégrante dans les zones de conflit suggère plutôt que la police doit être une considération stratégique à toutes les étapes de la planification et du déploiement d'une mission. Même si elles n'ont pas pour tâche de lutter activement contre la criminalité, les opérations de maintien de la paix doivent y être attentives et veiller à ce que les groupes criminels ne menacent pas la sécurité de la mission et ne deviennent pas des auteurs de troubles à long terme. Davantage d'approches régionales, notamment d'États voisins stables, peuvent servir de tampon face aux menaces transfrontières et transnationales posées par les pays fragiles déchirés par un conflit.

Dans un contexte de maintien de la paix, le système des Nations Unies dans son ensemble doit mieux apprécier la situation des réseaux criminels, le crime organisé et l'économie illicite en vue de fournir une base pour l'élaboration des politiques et des programmes. Renforcer les capacités analytiques des opérations de maintien de la paix en y déployant des équipes chargées de la collecte de l'information dotées de ressources suffisantes est un premier pas essentiel vers la réalisation de ces objectifs. Intégrer une approche politico-économique – qui s'étend à l'aspect politique des mandats des missions et inclut l'économie illicite dans son examen – est un deuxième pas. Et une réponse viable doit relever le défi souvent avéré posé par les acteurs politiques, à tous les niveaux, qui tirent profit des flux illicites. Sinon, l'on risque de récompenser les mauvais comportements et de permettre que la gouvernance elle-même devienne criminalisée.

Il n'y a actuellement pas de directives écrites, préparées ou fournies par le système aux soldats de la paix ou au personnel des missions des Nations Unies relatives à la lutte contre le crime organisé. De même, il n'y a pas de module ou de cadre d'orientation sur la grande criminalité pour le système de désarmement, démobilisation et réintégration des Nations Unies, bien qu'un est envisagé. Les missions de maintien de la paix doivent pouvoir profiter de l'expérience acquise par le système des Nations Unies dans son ensemble en matière de compréhension et de lutte contre la criminalité dans une zone de conflit. Mais actuellement, il n'y a pas de lien systématique entre les missions de maintien de la paix et l'organe spécialisée dans la lutte contre le crime organisé – l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime – ou d'autres services compétents en matière de lutte contre certaines formes de crime organisé.

Cela peut donc signifier que les opérations de maintien de la paix sont en train de travailler sans la compréhension tant nécessaire des formes de gouvernance ou de l'écosystème dans lequel elles opèrent. Voilà pourquoi elles essayent d'utiliser les structures et les stratégies conçues pour faire face aux conflits non étatiques ou pour engager la concertation avec des acteurs politiques légitimes sans nécessairement remédier à la façon dont la grande criminalité étaye ces théâtres d'opérations.

Une réponse mal formulée aux marchés illicites peut avoir des conséquences hautement préjudiciables pour les droits de l'homme, la légitimité de certains acteurs locaux, la protection des civils et la taille et la force des groupes criminels eux-mêmes. C'est pourquoi nous saluons et félicitons les missions où de hauts responsables de la police très expérimentés travaillent aux côtés de leurs homologues militaires – ou les remplacent même –, qui ont traditionnellement joué un rôle de premier plan dans la conception et, par la suite, la mise en oeuvre des opérations de maintien de la paix. Dans un contexte où il s'agit pour le maintien de la paix autant d'établir, de rétablir ou de renforcer l'état de droit que de séparer les belligérants, le rôle de la police dans ces missions est essentiel.

La lutte contre le crime organisé dans les zones de conflit est partie intégrante de la lutte contre la grande criminalité de manière holistique au niveau mondial. Les deux sont étroitement liées. Du point de vue de la Global Initiative, il ne fait guère de doute que le système des Nations Unies doit adopter une approche plus cohérente, plus rationnelle et plus stratégique de

lutte contre le crime organisé et recourir à tous ses outils pour contrer ses effets. Les initiatives de lutte contre la criminalité doivent être liées et renforcées par des interventions dans le domaine du relèvement et du développement, qui sont nécessaires pour s'attaquer aux causes socioéconomiques de l'économie illicite.

En conclusion, le crime organisé est une menace pour les trois piliers sur lesquels repose le système des Nations Unies – droits de l'homme, paix et sécurité, et bonne gouvernance et développement. Si nous voulons prévenir les conflits de manière plus efficace et instaurer une paix durable, alors il nous faut une réponse plus globale et plus efficace au crime organisé. C'est pourquoi nous prions instamment le Conseil de sécurité – et ses dirigeants – de sortir cette question de la marge et de la placer au centre des travaux de l'Organisation, en particulier de l'action qu'elle mène sur le terrain.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M^{me} Reinato de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Adom (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue la tenue de cette rencontre d'échanges avec M. Alexander Zouev, M^{me} Tuesday Reitano, et les commandants des forces de police des Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti. Elle leur adresse ses félicitations et ses encouragements pour le remarquable travail qu'ils effectuent dans des environnements sécuritaires particulièrement difficiles. Les présentations pertinentes que nous venons d'entendre, nourries par l'expérience quotidienne du terrain, nous éclairent sur le rôle déterminant des forces de police des Nations Unies et sur les défis multiples auxquels elles sont confrontées dans la mise en oeuvre du mandat qui leur est confié.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies n'ont pas vocation à se substituer aux autorités de l'État hôte, mais à les appuyer, dans le cadre d'une stratégie de sortie de crise fondée sur un processus politique inclusif et crédible. En effet, chaque fois que les responsables des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont pu engager, avec les autorités des États hôtes et toutes les parties prenantes à une crise, une coopération dynamique, basée sur la confiance réciproque et la poursuite d'objectifs réalistes et consensuels, elles ont su créer les conditions d'une

transition réussie, ouvrant ainsi la voie à la paix et à la stabilité durables.

La qualité de la collaboration de ces responsables, notamment ceux des composantes de police des missions de maintien de la paix et de toutes les parties prenantes aux processus de sortie de crise, en premier lieu le gouvernement du pays hôte et les populations locales, nous paraît essentielle. En effet, elle crée les conditions d'une appropriation nationale forte de l'action de l'ONU. C'est donc, du point de vue de ma délégation, une condition essentielle et même indispensable pour rendre l'action des forces de police des Nations Unies plus efficace, notamment dans la mise en œuvre des obligations qui leur incombent au regard du mandat qui leur a été confié, à savoir la protection des civils, le libre accès des femmes et des enfants à la justice et l'appui aux pays hôtes dans la lutte contre le crime organisé.

Le fait que les missions des Nations Unies sont constituées d'une mosaïque de contingents, issus de pays et de cultures différents, pourrait laisser penser que cela impacte négativement leur perception de leurs obligations dans le cadre du maintien de la paix dans des environnements difficiles. Le mérite des commandants des forces qui viennent de nous présenter des exposés réside par conséquent dans leurs efforts quotidiens pour maintenir un niveau suffisant de cohésion et d'unité d'action des forces de police, afin qu'elles continuent, malgré les nombreux défis, à être l'instrument efficace au service du continuum de la paix.

À ce propos, ma délégation voudrait solliciter l'éclairage du Chef de la police de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), M. Serge Therriault, sur l'état de la collaboration avec les autorités haïtiennes concernant le mandat sur le renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti, afin de l'aider à s'approprier la sécurité nationale. À quelle étape se trouve le processus de professionnalisation de la Police nationale d'Haïti dans la réalisation des objectifs de la stratégie de sortie de la MINUJUSTH sur deux ans? Les délais de transfert des tâches et des responsabilités seront-ils tenus? Il est impératif que les Haïtiens s'approprient les réformes fondamentales proposées et les concrétisent afin d'assurer le succès de la transition.

S'agissant de la politique de tolérance zéro contre les violences sexuelles, ma délégation sollicite un éclairage sur les actions menées dans le cadre des trois missions de maintien de la paix qui font l'objet

de la présente séance, en vue de la mise en œuvre de cette exigence.

Pour terminer, ma délégation voudrait saluer le combat de ces milliers d'hommes et de femmes des forces de police déployés dans les missions des Nations Unies, et rendre hommage aux soldats qui y ont perdu la vie. Leurs sacrifices doivent nous inciter à conjuguer davantage nos efforts, afin de traduire en réalité l'espoir de paix et de prospérité nourri par des millions de personnes dans ces pays.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions de leurs exposés le Sous-Secrétaire général Alexandre Zouev, les Chefs de la police de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), ainsi que M^{me} Tuesday Reitano de son intervention.

L'ONU définit le travail de la police comme une fonction de la gouvernance, notamment chargée de la prévention et la constatation des infractions, de la conduite des enquêtes, de la protection des personnes et des biens et du maintien de l'ordre et de la sécurité. Il y a deux ans, l'Organisation a reçu le rapport du Secrétaire général sur les activités de police des Nations Unies (S/2016/952), ainsi que les 14 recommandations qu'il formule en la matière, rapport qui, en application de la résolution 2185 (2014), tenait compte également de l'importance grandissante de la Police des Nations Unies pour la paix et la sécurité internationales. La démarche du Secrétaire général a permis d'identifier les priorités et les mesures visant à renforcer l'action des détachements de police déployés dans les différentes missions de maintien de la paix, en vue de constituer un système cohérent et adaptable pour faire face aux situations de conflit et d'après-conflit.

En plus d'aider à la planification des processus de transition et à l'élaboration d'approches intégrées en matière d'état de droit dans les pays où elle opère, la police des Nations Unies s'acquitte également d'un large éventail de tâches, parmi lesquelles on peut citer : les conseils s'agissant de la réforme, de la restructuration et du renforcement des institutions de police; la formation et l'encadrement des effectifs de police des pays hôtes; l'application de la loi; l'assistance et la sécurité lors des processus électoraux; la désarmement et la démobilisation; la police de proximité; les patrouilles;

la gestion des frontières; et la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Les exposés présentés ont amplement illustré le rôle et l'importance de ces activités.

Les rôles que joue la police des Nations Unies au regard des différents niveaux de sécurité sont bien établis dans la pratique et impliquent le renforcement de la police locale, l'accès à la justice et aux institutions gouvernementales, le tout grâce à la promotion du dialogue et de la mobilisation et à la mise en place d'un environnement sûr. Toutefois, il nous semble que le rôle de la police des Nations Unies s'agissant de la protection physique des civils reste flou.

Nous apprécions à leur juste valeur les efforts déployés par l'Organisation pour faire en sorte que les pays fournisseurs d'effectifs de police respectent les normes requises, même si des difficultés subsistent en ce qui concerne leur déploiement, leurs capacités et leurs tâches spécifiques. Nous pensons que ces difficultés doivent être surmontées en améliorant les cadres de gestion de la performance sur le terrain, qui ne sont pas exclusifs aux composantes militaires, mais qui englobent également les composantes civile et de police. D'autre part, dans le cadre de la consolidation de la paix, il est impératif de renforcer l'action de la police des Nations Unies s'agissant de la transition et du plein transfert des responsabilités à la police de l'État hôte, en plus de réfléchir à la stratégie de sortie des missions.

C'est pourquoi, dans notre région, nous saluons le rôle de la composante police de la MINUJUSTH en Haïti, qui apporte un appui opérationnel à la Police nationale d'Haïti pour ce qui concerne la réduction de la criminalité et les activités liées au maintien de l'ordre, maintenant qu'est terminé le premier examen annuel conjoint du Plan de développement de la Police nationale d'Haïti pour la période 2017-2021, qui vise à améliorer la capacité et l'état de préparation opérationnelle de la Police nationale en matière de prévention et d'intervention.

Nous saluons également les efforts qui visent à promouvoir l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les composantes de police des Nations Unies, car cela permet de réaffirmer, de garantir et d'encourager la participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux opérations de maintien de la paix, et leur assure également un rôle actif dans la prévention, la médiation et le dialogue, afin de trouver des solutions qui garantissent l'égalité.

Pour terminer, la Bolivie réaffirme son appui et son attachement aux opérations de paix et rend hommage au travail réalisé par le personnel des Nations Unies, ainsi que par le personnel des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, ces hommes et ces femmes qui, jour après jour, risquent leur vie pour consolider une paix durable et pérenne, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

M. Tenya (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance et remercions M. Alexander Zouev, les Chefs de la police de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), et M^{me} Tuesday Reitano de leurs exposés importants. Nous tenons également à souligner l'importance des fonctions exercées par les effectifs de police mandatés par le Conseil de sécurité, ainsi que le potentiel considérable que recèle leur participation aux opérations de paix des Nations Unies en termes de maintien, de consolidation et de pérennisation de la paix dans les pays où ils sont déployés.

Nous soulignons donc l'importance pour les opérations de paix de disposer, selon que de besoin, de consignes et de directives d'action, d'une administration spécialisée, de systèmes idoines pour le recrutement et l'entraînement, de formations aux droits de l'homme, en particulier s'agissant des femmes et des enfants, et de mécanismes d'évaluation de leurs performances. Nous pensons également que, dans les pays touchés par un conflit, un appui est souvent nécessaire pour mettre en place et renforcer les institutions et les capacités nationales et locales requises pour rétablir et maintenir la sécurité et l'ordre public. C'est pourquoi nous soulignons qu'il importe d'instaurer une coordination et une coopération étroites avec les autorités nationales et les communautés locales, ainsi qu'avec les équipes de pays des Nations Unies. L'objectif est de faire en sorte que les activités de police dans les opérations de paix des Nations Unies soient adaptées aux besoins, aux circonstances et aux priorités nationales et contribuent au renforcement des capacités locales, ce qui exige souvent un niveau élevé de spécialisation.

Cela revêt la plus haute importance, par exemple en matière de la lutte contre la criminalité organisée, comme on l'a indiqué aujourd'hui, qui affaiblit les

institutions permettant de pérenniser la paix, qui a souvent une portée transnationale et qui, dans de nombreux cas, alimente les conflits et a des liens avec le terrorisme.

À cet égard, nous voudrions saluer le travail accompli par la police des Nations Unies et souligner la nécessité de donner la priorité à son action en faveur de la mise en place et de la formation de la police locale. Nous soulignons que la police des Nations Unies a la capacité de nouer des relations étroites avec la population locale, contribuant ainsi à la prévention des conflits, notamment grâce aux efforts de médiation, tels que ceux menés au Soudan du Sud par la MINUSS, comme l'a indiqué le Chef de la police de cette Mission.

Nous estimons également qu'il importe que les forces de l'ordre, ainsi que les systèmes judiciaire et pénitentiaire, soient formés aux principes et aux valeurs de la justice, notamment la primauté du droit et les garanties d'une procédure régulière. En outre, leur action doit être inclusive et leur composition doit refléter la diversité ethnique, religieuse et culturelle du pays, le cas échéant. Nous soulignons la nécessité pour la police de bénéficier de la confiance des citoyens et d'investir dans ses relations avec les communautés locales, notamment les jeunes. Comme M. Zouev l'a indiqué à juste titre, la présence des femmes au sein de la police des Nations Unies permet de renforcer cette confiance. Par ailleurs, cette confiance est essentielle pour le bon fonctionnement de l'état de droit et la mise en place des mécanismes d'alerte rapide, de suivi et de renseignement de la police. Par conséquent, nous insistons sur l'importance qu'il y a à recruter et à former davantage de policières, et nous saluons les efforts que déploie la MINUJUSTH à cette fin. À cet égard, nous aimerions savoir si les niveaux escomptés de la participation des femmes à ce processus ont été atteints.

Pour assurer efficacement la protection des civils, nous voudrions souligner l'importance des directives sur les opérations de la police des Nations Unies, qui précisent que les effectifs de police ont également pour responsabilité de prévenir les menaces de violence physique et d'y réagir et doivent recevoir une formation adéquate. Cela signifie qu'il faut reconnaître que les composantes police d'une mission sont également chargées de l'exécution du mandat confié à celle-ci en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais rendre hommage aux milliers d'effectifs de police qui accomplissent un travail complexe et important en faveur de la paix et de

la sécurité dans différentes missions dont le déploiement dans des pays touchés par des conflits a été autorisé par le Conseil. Ils peuvent compter sur notre plein appui.

M^{me} Gregoire Van Haaren (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Au nom du Royaume des Pays-Bas, je voudrais remercier sincèrement tous les intervenants – le Sous-Secrétaire général Zouev, M^{me} Reitano et les chefs de la police de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) de leurs exposés excellents et très concrets. Je pense qu'ils ont tous mis en exergue différents aspects de la police des Nations Unies qui sont tout à fait pertinents pour le débat d'aujourd'hui. Je sais qu'il y a d'autres chefs de la police dans la salle qui n'ont pas pris la parole. Je tiens à les remercier tous ainsi que leurs équipes du travail très important qu'ils effectuent. Ils peuvent compter sur notre plein appui.

Les policiers sont des acteurs clefs de l'architecture de sécurité et de l'approche intégrée et se concentrent sur d'autres aspects de la sécurité que le personnel militaire. Je voudrais aborder trois aspects importants des activités de la police dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies : premièrement, la nécessité de renforcer l'état de droit par l'entremise des activités de police; deuxièmement, le rôle de la police des Nations Unies pour prévenir et combattre la grande criminalité organisée; et troisièmement, l'importance de la prise en compte des disparités entre les sexes dans les activités de police.

Premièrement, le renforcement de l'état de droit grâce à la réforme de la police est l'une des tâches essentielles confiées à la police des Nations Unies dans les situations d'après-conflit. Les policiers hors unités constituées jouent un rôle essentiel dans le renforcement des capacités et contribuent aux réformes de la chaîne judiciaire. Un déploiement efficace de la police des Nations Unies a des effets positifs sur la confiance, l'intégration et la pérennisation de la paix, ce qui permet de renforcer la souveraineté du pays hôte. Par conséquent, la police des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer pendant les périodes de transition et dans la mise en œuvre des stratégies de sortie. La police des Nations Unies joue également un rôle de liaison entre la mission et la population. Elle contribue à renforcer la confiance entre la mission et la population, mais aussi entre les parties belligérantes. Nous pouvons

le constater par exemple dans le rôle que joue la police des Nations Unies dans les activités liées aux élections dans les grandes villes de la République démocratique du Congo.

La police des Nations Unies joue un rôle essentiel dans les approches axées sur l'être humain, raison pour laquelle le Royaume des Pays-Bas est fermement convaincu que le Conseil doit accroître le pourcentage des effectifs de police des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix. Afin de renforcer l'appui des Nations Unies aux opérations de paix, le Royaume des Pays-Bas et la Côte d'Ivoire souhaitent travailler en collaboration avec les autres membres du Conseil en vue de l'adoption d'une résolution portant sur la police, la justice et le système pénitentiaire.

Deuxièmement, en ce qui concerne la nécessité de s'attaquer à la criminalité organisée dans les situations de conflit, nous disons souvent qu'il faut s'attaquer aux causes profondes des conflits. Les recettes tirées de la criminalité organisée sont une source de revenus qui finance les groupes insurgés et les terroristes, perpétuant ainsi le cycle du conflit. Le renforcement à long terme des capacités de l'État hôte de lutter contre la grande criminalité et la criminalité organisée est l'un des moyens par lesquels les missions peuvent s'attaquer à ce problème. Par exemple, en République démocratique du Congo, l'exploitation illégale des ressources naturelles permet de financer directement les groupes armés.

Conformément à la déclaration relative à l'Action pour le maintien de la paix, je voudrais souligner l'importance de formations préalables au déploiement des effectifs de police, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Il faut déployer le personnel approprié au bon endroit et au bon moment, en tirant parti de la spécialisation spécifique des uns et des autres en matière des activités de police.

Troisièmement, je voudrais mettre l'accent sur l'importance qu'il y a à prendre en compte les disparités entre les sexes dans les activités de police. La prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de police permet de renforcer la confiance au sein de la population, y compris vis-à-vis de la police nationale. Pour instaurer la confiance, les agents de police, hommes et femmes, doivent participer ensemble à des patrouilles de jour et de nuit. Il est essentiel de disposer d'un mélange adéquat de policiers et de policières pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste, porter assistance aux victimes et contribuer à amener les auteurs de violences à répondre de leurs

actes. Cela est particulièrement important au Soudan du Sud, où il faut déployer davantage de policières pour réduire le risque de violence sexuelle et sexiste à l'intérieur et aux alentours des camps de déplacés.

Pour terminer, la police des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer dans les opérations de maintien de la paix pour assurer la stabilité à long terme et pérenniser la paix. Par conséquent, nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur les activités de police, qui a été annoncé dans la résolution 2382 (2017), il y a exactement un an aujourd'hui.

Les activités de police doivent être intégrées dans le système des Nations Unies. La police est un élément incontournable des missions de maintien de la paix, et joue un rôle intégré, conjointement avec la justice et le système pénitentiaire, dans la chaîne judiciaire au sens large. Cette question relève de notre intérêt et de notre responsabilité à nous tous. Je voudrais insister sur l'importance de veiller à ce que la police des Nations Unies, y compris le Conseiller pour les questions de police, soit mieux équipée pour remplir son rôle clef dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix.

Je tiens à remercier sincèrement le Secrétariat de son appui; les chefs de la police civile de leur leadership; la MINUSS, la MINUSCO et la MINUJUSTH de leurs efforts inestimables et inlassables en faveur des populations des pays concernés et tous les pays fournisseurs d'effectifs de police de leur contribution indispensable.

M. Temenov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous félicitons la présidence chinoise d'avoir organisé cette importante séance d'information. Nous remercions également de leurs exposés édifiants le Sous-Secrétaire général Zouev, les chefs de la police de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, ainsi que M^{me} Reitano. Les réflexions de ces trois missions et de M^{me} Reitano concernant le rôle de la police des Nations Unies sont très importantes pour faire avancer nos efforts collectifs en faveur de la paix et de la sécurité. Au nom de ma délégation, je voudrais faire les observations et recommandations suivantes.

Premièrement, nous voyons le monde comme une famille d'États Membres de l'ONU reliés entre eux par la mondialisation, ce qui signifie qu'aucun pays ne peut

se sentir en sécurité s'il y a des troubles et des conflits dans d'autres pays. Les problèmes rencontrés par un pays, tels que, par exemple, l'immigration illégale, le trafic ou le terrorisme, peuvent avoir un effet domino. Il s'agit de phénomènes transnationaux qui se jouent des frontières, ce qui veut dire que garantir notre sécurité et notre bien-être communs est une condition préalable essentielle à la stabilité régionale et mondiale. C'est pourquoi les mesures que nous prenons en matière de composante police du maintien de la paix doivent être axées sur l'amélioration des capacités des pays hôtes, qui sont responsables au premier chef du renforcement de leur sécurité nationale, de leur police et de leurs institutions judiciaires et pénitentiaires, sans oublier la reddition de comptes.

Deuxièmement, même si nos efforts sont multilatéraux, le concept d'appropriation nationale est un impératif. Les priorités définies par les pays hôtes doivent se voir accorder le plus haut degré de considération. Nos efforts doivent être conformes à leurs cultures et à leurs traditions juridiques, sans pour autant contrevenir aux normes internationales, ce qui risquerait de provoquer davantage de tensions et d'aggraver la situation humanitaire.

Troisièmement, le rétablissement et le maintien de la paix et de la stabilité dans les pays en conflit sont des processus à long terme qui exigent consolidation et coopération entre toutes les parties prenantes concernées, telles que le Parlement, les dirigeants politiques et religieux, le secteur privé, le monde universitaire, la société civile et les médias, qui peuvent tous avoir une grande influence. Il est également nécessaire de tendre la main aux communautés et de nous attaquer aux problèmes sur le terrain, ce qui passe par des mesures de confiance de notre part.

Quatrièmement, étant donné les réformes en cours à l'ONU, notamment en matière d'opérations de maintien de la paix, nous devons élaborer des mandats et des directives clairs pour les contingents de police, avec des unités fortes chargées d'appuyer l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité, la protection des civils et des droits de l'homme, ainsi que l'autonomisation des jeunes et des femmes, notamment en mettant fin à toute impunité pour les violences sexistes. C'est la seule façon de garantir la stabilité nationale dans les pays hôtes et d'avoir en place des stratégies directes pour renforcer la capacité de prévenir de nouveaux conflits et d'empêcher la reprise ou la récurrence de conflits existants.

Cinquièmement, les actions collectives exigent une unité d'efforts et une collaboration étroite. Les opérations de maintien de la paix d'aujourd'hui impliquent des opérations concomitantes des unités militaires et de police, notamment dans le domaine de la protection des civils. Elles requièrent également de nouvelles modalités et de nouvelles approches de la coordination entre la police et l'armée dans différentes situations de protection qui se chevauchent, en fonction du type de violence et d'autres variables communautaires. À cet égard, nous devons tirer les enseignements des réflexions présentées par nos intervenants, en particulier ceux travaillant dans les missions, sur les mécanismes et les stratégies opérationnelles qui doivent être mis en place entre les composantes police et militaire en ce qui concerne les différents aspects des mandats.

Sixièmement, nous devons également combler les lacunes plus importantes en matière de capacités et de formation en augmentant le nombre de pays fournisseurs d'effectifs de police qui peuvent déployer davantage de femmes dans leurs forces. Nous pensons que les moyens dont dispose l'Organisation du Traité de sécurité collective en matière de formation et de renforcement des capacités pourraient être un atout pour la police des Nations Unies. Nous sommes également d'accord avec les orateurs qui ont mentionné que l'augmentation de la présence des femmes dans la police des Nations Unies accroît la capacité de la force à établir un climat de confiance avec les populations locales et contribue également à créer un environnement sûr pour que les victimes de violences sexuelles se sentent à même de signaler de tels crimes.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la détermination du Kazakhstan à collaborer avec l'ONU pour parvenir à la stabilité et à la paix. Nous restons disposés à œuvrer en faveur du renforcement des normes et de capacités pour la police des Nations Unies, qui est une composante à part entière des opérations de maintien de la paix.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence du Conseil de sécurité d'avoir organisé cet important débat. J'aimerais également remercier tous les intervenants de leur contribution très instructive à la discussion d'aujourd'hui. Nous nous félicitons des remarques formulées par le Sous-Secrétaire général Alexandre Zouev concernant les priorités stratégiques des composantes police des Nations Unies. Nous apprécions également grandement de pouvoir bénéficier de l'expérience directe des Chefs

de la police civile, M^{me} Unaisi Bolatolu-Vuniwaqa, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS); M. Awalé Abdounasir, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO); et M. Serge Therriault, de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti. Je les prie de bien vouloir transmettre nos sincères remerciements à toutes les policières et à tous les policiers qui s'acquittent de leur travail avec tant de courage. Nous saluons également la présence dans cette salle de la représentante de la Global Initiative Against Transnational Organized Crime. Cette organisation prouve que les initiatives de la société civile sont importantes pour faciliter le débat et les approches novatrices en vue d'élaborer une stratégie mondiale inclusive contre la criminalité organisée.

Nous convenons tous que le rôle principal de la police dans les opérations de paix est de détecter les crimes, de maintenir l'ordre et la sécurité publics et de protéger la vie des personnes et leurs biens, sans oublier le renforcement indispensable des capacités de la police du pays hôte. Toutes ces mesures prises par la police dans le cadre des opérations de maintien de la paix contribuent sensiblement à renforcer la résilience de l'État hôte. Toutefois, tous ces objectifs ne peuvent être atteints sans une analyse efficace des conflits ni des efforts d'alerte rapide et de prévention. Nous devons pouvoir comprendre les ressorts de conflit à tous les niveaux si nous voulons, en particulier, améliorer la prévention des conflits et éviter aux populations des souffrances inutiles.

La police des Nations Unies, qui bénéficie d'une présence sur le terrain et est formée pour interagir avec les populations dans des communautés locales parfois très éloignées des capitales, doit contribuer aux mécanismes d'alerte rapide. Cela peut se faire en identifiant en temps voulu les risques de tensions élevés. Nous pensons que cet aspect du rôle de la police dans les processus de consolidation de la paix doit être étudié plus avant, étoffé et appliqué sur le terrain. En tant que fervent défenseur d'un rôle accru pour les femmes dans le maintien de la paix, nous voudrions attirer l'attention sur l'importance de leurs contributions opérationnelles. Du point de vue de la police, la participation des femmes au maintien de la paix, en particulier à la police de proximité, crée un sentiment de sécurité indispensable au sein des populations locales.

Les aspects du travail de la police des Nations Unies que j'ai mentionnés ne peuvent être réalisés sans

des policiers dotés de ressources suffisantes et il va sans dire que la police des Nations Unies constitue un reflet clair de l'engagement des pays qui fournissent des effectifs de police en faveur de la paix et de la stabilité mondiales. À cet égard, je voudrais évoquer directement le rôle des missions des Nations Unies représentées par nos orateurs. Je me dois de souligner notamment les efforts déployés par la MONUSCO pour mettre en place un système d'évaluation des performances fondé sur des critères objectifs tant pour les policiers hors unités constituées que pour les unités de police constituées. Il convient de souligner qu'à ce jour, on n'a recensé aucun problème de performance chez les policiers hors unités constituées, mais qu'une unité de police constituée doit voir ses capacités renforcées. Cela revêt une importance particulière, étant donné que la protection des civils dans les zones urbaines constitue l'une des capacités évaluées.

Un autre point que je voudrais aborder est le rôle indispensable de la police dans les processus de transition des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il convient de souligner le rôle important que jouent les équipes de police spécialisées, qui sont chargées d'apporter un appui à la reconstruction des capacités de la police des États hôtes. Nous avons suivi les travaux de la Division de la police sur cette question et soutenons pleinement cette notion. Le déploiement actuel de cinq équipes de police spécialisées signale déjà un intérêt prometteur parmi les pays fournisseurs d'effectifs de police. Nous encourageons la Division de la police à mettre l'accent sur la poursuite du développement de ces unités, en tenant compte des expériences déjà engrangées durant cette première phase. Nous estimons que le partage des enseignements tirés de ce processus avec les pays fournisseurs d'effectifs de police permettrait d'améliorer et de promouvoir la mise en œuvre du concept d'équipe de police spécialisée, en particulier pour appuyer l'exécution d'un mandat ciblé.

Dans son discours à l'occasion de la réunion de haut niveau sur l'Action pour le maintien de la paix, le 25 septembre, le Président de la République de Pologne a réaffirmé notre attachement à la composante police de la MINUSS. Il s'agit là d'une confirmation claire et tangible de l'engagement de la Pologne en faveur d'initiatives qui contribuent à rétablir et à renforcer l'état de droit.

Pour terminer, je voudrais souligner que les limitations opérationnelles et financières montrent combien il est nécessaire de nous doter d'une approche holistique qui tire parti des avantages de chaque

composante et des nombreux acteurs et organismes institutionnels présents dans les théâtres des missions. La composante police, un instrument important qui contribue au règlement de situations de crise, doit être considérée comme un élément d'une approche systémique. Cela permettrait d'utiliser des ressources limitées de manière plus efficace en faisant jouer l'effet de synergie.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général, M. Zouev, les Chefs de la police civile et M^{me} Reitano de leurs exposés.

Les États-Unis accueillent avec satisfaction cette occasion de féliciter le personnel de police des Nations Unies pour sa détermination à mettre en œuvre les mandats de maintien de la paix. Les forces de police des Nations Unies apportent des contributions essentielles au maintien de la paix dans le monde entier, et notre gouvernement est déterminé à les renforcer, comme le montrent ses vastes efforts de renforcement des capacités visant à permettre aux pays fournisseurs d'effectifs de police de déployer des forces correctement formées et dirigées de manière compétente au sein de diverses missions des Nations Unies.

Lorsque les États-Unis parlent d'institutionnaliser une culture de performance dans le cadre des activités de maintien de la paix des Nations Unies, ils ne parlent pas simplement d'effectifs militaires; ils pensent également aux effectifs de police. À cette fin, nous estimons que la résolution 2436 (2018), qui a été adoptée à l'unanimité le 21 septembre et dont l'objectif est d'améliorer la performance des soldats de la paix, marque une avancée importante. Cette résolution appelle à un signalement rapide et transparent des manquements au Conseil de sécurité et aux États Membres concernés. Elle appelle également à appliquer des mesures de responsabilisation en cas de manquement et à récompenser concrètement les bonnes performances. Enfin, elle reconnaît le rôle des données dans l'amélioration de la performance en confiant aux militaires et aux policiers des rôles qui leur conviennent. Nous suggérons d'appliquer ces considérations aux composantes police des opérations de maintien de la paix et nous exhortons le Secrétaire général à utiliser les données relatives à la performance pour informer la prise de décisions concernant le déploiement de forces de police et à mettre ces données à disposition des pays donateurs qui fournissent une formation et du matériel afin d'orienter plus efficacement leur assistance.

Nous partageons l'attachement du Secrétaire général à la performance dans tous les secteurs du maintien de la paix. Nous saluons les efforts qu'il a entrepris par l'intermédiaire de l'initiative Action pour le maintien de la paix, notamment en élaborant un dispositif intégré de gestion de la performance fondé sur des normes claires pour l'ensemble du personnel. Nous l'exhortons à intégrer la police de manière plus délibérée dans ce processus.

Les composantes police des Nations Unies opèrent souvent dans des environnements complexes et contribuent de manière significative à la protection des civils. Nous saluons le travail qu'accomplissent plus de 1350 policiers déployés au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Les élections en République démocratique du Congo auront lieu dans à peine plus d'un mois, et la police de la MONUSCO doit relever le défi considérable de se préparer à assurer la sécurité des élections.

Nous nous félicitons également que la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti assure la formation de la Police nationale d'Haïti malgré un environnement difficile.

Un des principes clefs qui guide nos efforts visant à renforcer l'efficacité des activités de maintien de la paix des Nations Unies est que les missions de maintien de la paix doivent avoir une stratégie de sortie. Cela exige d'élaborer des dispositifs de sécurité intégrés pour garantir la sécurité des civils. La police a un rôle crucial à jouer dans la concrétisation de cette vision, comme on a pu l'observer en Haïti et au Libéria.

À cette fin, nous appuyons une meilleure intégration de la police à tous les aspects de la planification des missions, et nous devons veiller à ce que la Division de la police soit habilitée à évaluer, planifier, déployer, gérer et appuyer les missions de maintien de la paix de manière appropriée. Les compétences en matière de police doivent être systématiquement examinées et intégrées aux mandats et aux structures de prise de décisions des opérations de paix des Nations Unies.

M^{me} Schougin Nyoni (Suède) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général, M. Zouev, et les Chefs de la police civile des exposés importants qu'ils ont présentés aujourd'hui. Je remercie également M^{me} Tuesday Reitano de son importante contribution et de ses perspectives sur la criminalité transnationale organisée.

Il est très encourageant de compter autant de représentants des forces de police des Nations Unies parmi nous cet après-midi. Même si je réalise que la plupart des Bérêts bleus sont derrière moi, il est toutefois réjouissant qu'ils participent à la présente séance. Je saisis cette occasion, comme l'ont fait certains de mes collègues, pour les remercier sincèrement du travail précieux qu'ils accomplissent pour nous tous au sein de leurs missions respectives jour après jour. Ils apportent réellement une contribution essentielle à la prévention des conflits et à la pérennisation de la paix, qui sont des objectifs centraux de l'ONU. Je les remercie une fois de plus. Nous sommes très fiers de leur réussite.

Imaginons que nos sociétés soient dépourvues de police – des villes et des villages sans aucune autorité objective pour maintenir l'état de droit. Le chaos qui règnerait dans de telles circonstances est évident. La responsabilité, la transparence et l'efficacité des activités de police sont essentielles à l'édification de sociétés pacifiques et stables. Des institutions solides auxquelles leurs citoyens font confiance sont essentielles pour lutter efficacement contre la violence et la criminalité.

D'un autre côté, lorsque la gouvernance et les institutions sont faibles, la criminalité organisée a davantage d'espace pour se développer. La criminalité transnationale organisée finance et alimente les conflits, renforce la corruption et sape les institutions. Cela érode la confiance de la société, et les groupes criminels peuvent compromettre la capacité de l'État à contrôler son propre territoire.

L'effondrement de l'ordre public, les violations des droits de l'homme et l'absence d'état de droit sont souvent au cœur du problème dans les pays où l'ONU est engagée, comme l'ont illustré aujourd'hui les déclarations de nos intervenants déployés au Soudan du Sud, en République démocratique du Congo et en Haïti. C'est pourquoi la Suède contribue constamment, depuis des décennies, aux activités de police des Nations Unies.

Les activités de police représentent une fonction importante durant toutes les phases des conflits. De la prévention au maintien de la paix en passant par la consolidation et la pérennisation de la paix, la nécessité de développer des capacités structurelles et de renforcer les institutions pour contribuer à la stabilité et à la réalisation de l'état de droit est permanente.

La prévention des conflits est assurée par des actions opérationnelles directes, ainsi que par l'appui aux normes et mécanismes internationaux afin de lutter

contre la criminalité transnationale organisée, les flux illicites d'armes et la traite d'êtres humains. Dans de nombreuses résolutions, le Conseil a incorporé des tâches ou des références concernant la lutte contre les flux et les réseaux criminels. Comme l'a souligné le Chef de la police civile de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, il est important que les personnes en situation de vulnérabilité envisagent l'avenir avec espoir et confiance, et il importe également d'investir de manière tangible dans la promotion de l'état de droit. L'édification d'institutions réactives et représentatives est donc essentielle, et c'est également pourquoi la Suède fournit du personnel militaire et de police aux missions des Nations Unies. La Cellule mondiale de coordination est un moteur important pour apporter une contribution globale à l'état de droit et à d'autres activités de développement.

Pour permettre à l'ONU d'œuvrer plus efficacement à l'élaboration d'interventions adaptées aux différentes situations, nous devons renforcer le rôle de la police dans notre approche, comme l'ont également souligné les intervenants aujourd'hui. La protection des droits fondamentaux des civils, la lutte contre la criminalité organisée, la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, la lutte contre l'impunité, la défense de l'ordre public et le renforcement de l'état de droit sont impossibles en l'absence de forces de l'ordre efficaces.

Le rôle central des activités de police des Nations Unies doit être amélioré grâce à des analyses conjointes et à l'adoption d'une vision élargie de la sécurité. Le processus de prise de décisions doit être informé par les connaissances pertinentes, et nous avons besoin de structures de conseil adéquates en matière de police. Pour utiliser au mieux les activités de police des Nations Unies et pour que la Division de la police soit en mesure de fournir des directives stratégiques sur les questions de police au Conseil, au Secrétariat et aux autres composantes du système des Nations Unies, la Division de la police doit être placée correctement au sein des structures et le conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies doit être placé au bon niveau pour participer aux débats pertinents sur la prise de décisions.

La Suède appuie fermement l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général et continuera de participer à ces travaux à l'avenir. Il sera important de garantir une prise en compte adéquate des différentes composantes des opérations de paix.

Des opérations de paix inclusives et réactives exigent également un équilibre entre les sexes au niveau des soldats de la paix. Plus d'un tiers des policiers suédois qui sont actuellement déployés au sein d'opérations de paix des Nations Unies sont des femmes. Il est tout aussi important de garantir la participation des femmes aux activités de sensibilisation et aux projets au niveau local, comme l'a également souligné la représentante de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud dans son exposé concernant la nécessité pour les activités de police de prendre en compte la problématique hommes-femmes. En outre, pour garantir l'efficacité des activités de police, il importe que tous nos policiers soient correctement formés et tenus pour responsables de leur conduite.

Nous attendons avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général sur les activités de police et la poursuite du débat sur l'incorporation d'activités de police à toutes les activités de prévention menées par l'ONU, ainsi qu'au pilier paix et sécurité.

Enfin, les forces de police des Nations Unies continueront de jouer le double rôle consistant à garantir la sécurité et la protection ainsi qu'à appuyer la réforme, la restructuration et le développement des institutions garantes de l'état de droit. La protection des civils est essentielle. Alors que l'Organisation est déterminée à passer de l'intervention en cas de conflit à la prévention des conflits, l'accent sera mis sur son rôle en matière de renforcement des capacités.

Il est grand temps d'appuyer le renforcement de la prise en compte des compétences en matière de police dans le cadre des processus de prise de décisions de l'ONU. En tirant le meilleur parti possible des différents instruments que la police des Nations Unies peut fournir, nous ferons un pas de plus vers la pérennisation de la paix.

M. Clay (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Zouev et les chefs de la police présents parmi nous aujourd'hui, ainsi que M^{me} Reitano, pour leurs exposés.

Je voudrais tout d'abord demander à tous les Bérêts bleus présents à la séance d'aujourd'hui de transmettre à leurs collègues les remerciements et l'admiration du Royaume-Uni pour leur service et leur bravoure. Le travail qu'ils font et les sacrifices qu'ils consentent dans des États fragiles et sortant d'un conflit font partie intégrante des opérations de maintien de la paix. Dans des pays comme la République démocratique

du Congo, le Soudan du Sud et Haïti, les hommes et les femmes de la police des Nations Unies risquent leur vie pour protéger les plus vulnérables tandis que leurs communautés sortent d'un conflit. Leur présence permet aux populations de reconstruire leur vie, leurs communautés et leurs moyens de subsistance. Ils aident aussi à ancrer la stabilité sur le long terme en promouvant l'état de droit et les droits de l'homme et en contribuant à édifier des institutions chargées de la sécurité nationale compétentes et responsables.

Compte tenu du rôle important joué par la police des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, il est essentiel que le Conseil de sécurité ait l'occasion d'entendre directement ce que les chefs de la police pensent que le Conseil de sécurité peut faire pour les aider, eux et leurs bureaux.

Si nous voulons que la police des Nations Unies reste efficace, alors nous – membres du Conseil, pays fournisseurs de contingents et chefs de la police – devons écouter les expériences du terrain de la police et réfléchir à la façon dont une réforme pourrait changer concrètement les choses. C'est la raison pour laquelle le Royaume-Uni a été un fervent partisan de la résolution 2382 (2017) et de l'examen externe de 2016. Nous attendons avec intérêt la pleine mise en œuvre de la résolution et des recommandations issues de l'examen externe qui restent en suspens. Nous pensons que le prochain rapport du Secrétaire général sur les activités de police sera l'occasion de faire le bilan des différents volets de la réforme et de définir un plan clair pour l'avenir. Il y a deux domaines particuliers que je voudrais aborder.

Premièrement, le Royaume-Uni tient à souligner la pleine intégration des conseils en matière de police dans les processus de planification des missions, veillant ainsi à ce que les compétences de police soient incluses dans la prise de décisions tout au long de la durée des missions. Cela doit être étayé par une forte capacité analytique à même de procéder à l'évaluation continue nécessaire pour veiller à ce que les activités de police restent adaptées aux besoins sur le terrain.

Deuxièmement, il est vital que les missions des Nations Unies continuent de soutenir le développement du maintien de l'ordre dans les États hôtes et qu'elles le fassent en se fondant sur l'évaluation des besoins et des capacités de l'État hôte. Le Royaume-Uni estime que, pour maximiser l'impact, la police des Nations Unies doit être en mesure de déployer un nombre suffisant de spécialistes dans les disciplines pertinentes pour

une mission particulière. Le Royaume-Uni engage la Division de la police à améliorer l'efficacité en matière de recrutement et de déploiement ultérieur dans les composantes police de manière à ce que les compétences pertinentes soient disponibles lorsqu'on en a le plus besoin.

La police des Nations Unies est présente durant toute la durée du conflit. Les Bérets bleus sont d'habitude les premiers et les derniers membres de la famille des Nations Unies que les populations rencontrent au cours de toutes les interventions ou des réponses à une crise. Donc, pour qu'ils réussissent dans leur mission, les policiers doivent, durant toute la durée de leur déploiement, établir une relation de confiance avec la population. Cette confiance s'instaure facilement quand les policiers des Nations Unies reflètent la diversité de ceux qu'ils ont été envoyés protéger.

Pour terminer, je voudrais donc exprimer mon appui aux pays fournisseurs de personnel de police qui mettent tout en œuvre pour lever les obstacles au recrutement d'un plus grand nombre de femmes au sein de la police des Nations Unies. Je voudrais également encourager les composantes police des Nations Unies à redoubler d'efforts pour consulter les communautés, y compris les femmes, et faire en sorte que leurs points de vue et leurs besoins soient dûment pris en compte dans leurs activités quotidiennes et qu'ils soient reflétés dans leurs rapports au Conseil.

M. Sipaco Ribala (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Ma délégation tient à remercier les personnes qui ont présenté un exposé et à saluer la qualité avec laquelle elles exercent leurs fonctions. Outre les difficultés qu'elles rencontrent dans les différentes missions de maintien de la paix, elles doivent lutter contre le crime organisé, financé dans de nombreux cas par l'exploitation illégale des ressources naturelles, et assurer la sécurité des civils, où la lutte contre l'exploitation sexuelle et d'autres fléaux majeurs devient aussi une tâche quotidienne de leur action.

Toutefois, notre délégation souhaite savoir s'il n'y a pas de conflits d'autorité avec les forces de police nationales lorsqu'il s'agit d'enquêter ou de concevoir des opérations. Et en ce qui concerne les groupes terroristes financés par la vente de stupéfiants et le paiement de rançons, n'existe-t-il pas une méthode efficace de coopération internationale qui faciliterait l'interruption de l'approvisionnement en provenance de pays tiers et rendrait donc plus difficile leur subsistance? Outre la coordination avec la police des pays concernés, nous

estimons que, dans le cas de groupes terroristes tels que Boko Haram et d'autres, la police des Nations Unies devrait coopérer et coordonner ses activités avec la police des pays de la sous-région afin d'assurer le succès des opérations et de les rendre plus viables.

M^{me} Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence chinoise du Conseil d'avoir organisé cette séance d'information sur les activités des forces de police des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix. Nous remercions également le Sous-Secrétaire général, M. Alexandre Zouev, de son exposé. Nous sommes également reconnaissants aux trois chefs des composantes police de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti d'avoir partagé leur expérience du terrain, ainsi qu'à M^{me} Reitano pour son exposé.

L'Éthiopie est consciente du rôle important que la police des Nations Unies joue dans la promotion de la stabilité et du développement à long terme dans les pays touchés par des conflits. Les conditions dans lesquelles les Casques bleus sont déployés ont radicalement changé. La police des Nations Unies n'a jamais été aussi essentielle, au vu de l'évolution correspondante de la dynamique des conflits, de la transformation de la portée et de la complexité des mandats de maintien de la paix, et de la tendance croissante à opter pour un maintien de la paix multidimensionnel.

La police des Nations Unies est devenue un élément essentiel du maintien de la paix, notamment pour ce qui est de l'exécution des tâches liées à l'appui aux capacités des institutions de maintien de l'ordre des États hôtes. Le rôle que jouent les composantes police des Nations Unies pour faciliter la transition du maintien de la paix au développement et à la consolidation de la paix est également essentiel. Les expériences passées et récentes, comme au Libéria entre autres, illustrent le succès rencontré par la police des Nations Unies dans les domaines de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Les fonctions d'appui aux États hôtes ont été, en particulier, indispensables s'agissant de surveiller et de restructurer les forces de police locales, de former et de conseiller les autres services de maintien de l'ordre, de rétablir et promouvoir la sécurité publique et de protéger l'état de droit.

Nous considérons que l'appropriation nationale doit être le principe directeur de la police des Nations

Unies lorsqu'elle aide les États hôtes à constituer et à renforcer les capacités de leurs forces de police locales. Les insuffisances des États hôtes en termes de capacités nationales doivent également entrer en ligne de compte dans la constitution des composantes police des Nations Unies, en particulier pendant la planification et le recrutement et dans le cadre de la fourniture de conseils et de la formation.

Lorsque cela fait partie du mandat, l'exécution de tâches civiles par la police des Nations Unies dans les situations de conflit et d'après conflit, notamment dans les domaines de la prévention et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, joue également un rôle déterminant. À cet égard, le déploiement de policières peut avoir des effets concrets et positifs pour ce qui est de gagner la confiance des communautés locales. C'est pourquoi il est très important d'accroître la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes fiers de dire que l'Éthiopie est l'un des principaux contributeurs à la réalisation de cet objectif.

Les mandats de maintien de la paix concernant les activités de police doivent être clairs et réalisables. Les pays fournisseurs de personnel de police doivent également s'assurer que les forces déployées sur le terrain – policiers hors unités constituées, unités de police constituées et équipes de police spécialisées – sont bien formées et équipées afin de pouvoir s'acquitter de leurs mandats. Le Secrétariat a, lui aussi, un rôle clef à jouer, notamment pour ce qui est de renforcer l'efficacité de la constitution stratégique de personnel de police grâce à une meilleure planification, un savoir-faire adéquat, des compétences linguistiques et une disponibilité opérationnelle.

Il demeure très important de renforcer la cohérence opérationnelle des activités de police des Nations Unies au sein du système des Nations Unies. À cet égard, nous pensons que la coopération triangulaire en matière de police entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et le Secrétariat est essentielle si nous voulons renforcer l'efficacité de la police des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix.

L'Éthiopie a fait de très modestes contributions à la police des Nations Unies et déploie tous les efforts possibles pour renforcer sa participation, notamment en déployant des unités de police constituées.

Je voudrais terminer en réaffirmant la détermination de l'Éthiopie à renforcer sa participation et sa contribution à la police des Nations Unies dans les années à venir.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui sur les questions de police dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies. Nous remercions M. Alexander Zouev, Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité, ainsi que les chefs de la police civile des Missions au Sud-Soudan, en République démocratique du Congo et en Haïti, de leurs exposés détaillés et utiles. Nous voudrions également saisir cette occasion pour exprimer nos remerciements à tous les policiers du maintien de la paix pour leur service désintéressé et la manière consciencieuse dont ils accomplissent leurs tâches, parfois dans des circonstances extrêmement difficiles.

L'importance des activités de police dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies aujourd'hui est claire pour nous tous. En tant qu'agents des activités de maintien de la paix, les policiers s'acquittent de tâches importantes. En plus de contribuer à maintenir l'ordre public et à appuyer les efforts déployés par les gouvernements pour protéger les civils dans les pays où ils sont déployés, ils jouent un important rôle d'appui à la réforme des institutions chargées de l'application de la loi et au renforcement des capacités nationales dans les États hôtes. De plus en plus souvent, ils doivent fournir une assistance dans des domaines tels que la lutte contre le crime organisé, le trafic de stupéfiants, la traite d'êtres humains et d'autres menaces à la sécurité.

C'est souvent la police qui sert de lien entre les populations des États hôtes et leurs gouvernements, ainsi qu'entre la population et la force de maintien de la paix présente sur place. Lorsque son action est couronnée de succès, elle permet de renforcer la confiance des citoyens dans les institutions de l'État et de créer les conditions propices à un retour à la vie normale tout en mettant en place les conditions préalables à une paix durable et à une réconciliation nationale. En fournissant cette assistance au nom de l'ensemble de la communauté internationale, la police, comme tous les soldats de la paix des Nations Unies, doit s'acquitter sans faille des mandats du Conseil de sécurité et respecter la Charte des Nations Unies et les principes fondamentaux du maintien de la paix, à savoir le consentement des parties,

l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat.

L'établissement de relations constructives et fondées sur la confiance avec le pays hôte et la prise en compte des priorités définies au niveau national sont des éléments extrêmement importants pour une bonne exécution du mandat. Le respect des principes d'appropriation nationale et de souveraineté nationale est une condition pour réussir dans ce domaine. On peut difficilement parler d'appui international efficace si pendant de nombreuses années, une présence d'une mission des Nations Unies n'a fait que substituer les efforts des policiers des Nations Unies à ceux de la police locale. Nous ne devons pas oublier non plus que c'est la police locale qui a la responsabilité première d'assurer la protection des civils.

Les mandats des composantes police déployées au sein des opérations de maintien de la paix doivent être précis et réalistes, et tenir compte des spécificités des pays et des réalités sur le terrain. Les objectifs et la portée de leur déploiement doivent également pouvoir être rapidement ajustés en fonction des changements qui se produisent dans leurs États hôtes. Dans ce contexte, nous encourageons un dialogue constant entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les États hôtes sur chaque aspect des activités des opérations de maintien de la paix, y compris les étapes de planification et de conception des mandats.

Il va sans dire que pour que la police puisse faire son travail efficacement, elle doit être dotée des ressources matérielles, techniques et humaines nécessaires. Les missions doivent améliorer leur planification et leur gestion, utiliser de manière plus efficace les ressources dont elles disposent et éviter les dépenses inutiles et les doubles emplois. En ce qui concerne ces processus, il importe que le Secrétariat examine attentivement les opinions et les recommandations des pays qui fournissent du personnel de police.

En tant que pays qui fournit du personnel de police, la Fédération de Russie a continué d'accroître sa contribution aux activités de maintien de la paix des Nations Unies et de déployer des policiers possédant les compétences requises au sein des missions. Depuis 1992, plus de 500 fonctionnaires de divers organes du Ministère russe de l'intérieur sont devenus des policiers du maintien de la paix, et le fait que les représentants de l'ONU soulignent souvent leur grand professionnalisme revêt beaucoup d'importance pour nous. Il nous plaît

d'indiquer qu'à la suite du premier Sommet des chefs de police de 2016, la Russie a tenu l'engagement qu'elle avait pris de doubler le nombre de ses policiers du maintien de la paix. Aujourd'hui, des policiers russes sont présents au Soudan du Sud, en République démocratique du Congo, en Colombie, au Kosovo, en Haïti et à Chypre, et 20 % d'entre eux sont des femmes. Par ailleurs, la contribution des femmes aux activités de la police ne cesse d'augmenter en Russie même, et en 2017, comme promis, nous avons formé un groupe de policières pour qu'elles participent aux composantes de police des missions des Nations Unies. Au total, 35 femmes venues de Russie et de plusieurs pays africains ont participé à cette formation.

Le centre de formation du Ministère russe de l'intérieur, certifié par l'ONU, assure la formation continue et professionnelle des policiers du maintien de la paix, y compris de policiers étrangers. Depuis l'an 2000, il a formé plus de 1 600 policiers russes et 500 policiers étrangers du maintien de la paix, y compris des commandants, en provenance d'une cinquantaine de pays. La Russie possède une expérience inégalée dans le domaine de la formation professionnelle des soldats de la paix, que nous sommes prêts à partager. Nous sommes également prêts à déployer des experts pour participer aux travaux des groupes de police spécialisés au sein des missions des Nations Unies et à examiner la question de la participation de policiers russes aux projets de ces groupes, notamment conjointement avec d'autres pays, au sein de missions anglophones.

M. Bourisly (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais remercier nos intervenants, M. Alexander Zouev, Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité, les chefs de la police civile des Missions au Soudan du Sud, en République démocratique du Congo et en Haïti, ainsi que M^{me} Reitano, de l'Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée. Aujourd'hui, je voudrais aborder trois sujets : la protection des civils, l'état de droit et la consolidation de la paix.

Premièrement, en ce qui concerne la protection des civils, l'action de la police des Nations Unies est un pilier essentiel de l'exécution des mandats de maintien de la paix. La plupart des soldats de la paix, y compris la police des Nations Unies, travaillent au sein de missions pour protéger les civils lorsqu'ils en ont le mandat. Ils communiquent avec les communautés en vue de trouver et de promouvoir des règlements politiques, et leur action est avant tout centrée sur les personnes, sans

toutefois porter atteinte à la responsabilité première des États de protéger leurs citoyens.

En ce qui concerne la présence de personnel en tenue, c'est la police des Nations Unies qui passe le plus de temps sur le terrain, et elle est aussi parfois déployée au sein de missions politiques spéciales. Sa présence, que ce soit à travers les agents de police ou les unités de police constituées, contribue grandement à renforcer la confiance parmi les civils et à prévenir les reprises des conflits. À cet égard, nous tenons à souligner l'importance d'une formation appropriée des policiers des Nations Unies, notamment en ce qui concerne les connaissances linguistiques, le respect de la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, le traitement des cas de violence sexuelle dans les conflits et la protection des enfants.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'état de droit, la police des Nations Unies a également un rôle à jouer s'agissant de renforcer les institutions juridiques des pays hôtes, de réformer le secteur de la sécurité et de renforcer les capacités des institutions afin de consolider l'état de droit et de préserver la stabilité, ainsi que pour faire en sorte que les pays hôtes soient en mesure de relever les défis auxquels ils sont confrontés, notamment la criminalité organisée et les activités de divers groupes criminels qui agissent hors du cadre de la loi. Elle doit contribuer à relever ces défis tout en veillant au respect de la souveraineté des États et des mandats énoncés par le Conseil de sécurité.

Troisièmement, s'agissant de la consolidation de la paix, les policiers des Nations Unies, grâce à leur présence continue sur le terrain, contrairement à d'autres agents en uniforme, ont pour mission de veiller au passage sans heurt du maintien de la paix à la consolidation de la paix, et de se concerter avec les organisations locales et internationales et les partenaires en vue de mener à terme les stratégies de sortie des opérations de maintien de la paix, sur la base de solutions politiques efficaces et d'une responsabilité nationale intégrée, dans laquelle la société, avec toutes ses composantes, joue le rôle principal dans le maintien de la paix, sur fond d'autonomisation des femmes en tant que bâtisseuses de paix.

En conclusion, les réformes entreprises par le Secrétariat, notamment celle du pilier paix et sécurité, renforceront sans nul doute la cohérence de l'action de la police des Nations Unies sur le terrain dans toutes les opérations de maintien de la paix, sous une direction unifiée guidée par les résolutions du Conseil de

sécurité d'abord, puis par la Déclaration d'engagements communs en faveur du maintien de la paix. Nous attendons avec intérêt aussi la publication du rapport du Secrétaire général sur les activités de police, et nous vous remercions à nouveau, Monsieur le Président, ainsi que vos collègues de la délégation permanente chinoise, de l'intérêt que vous accordez au maintien de la paix durant votre présidence du Conseil de sécurité.

M^{me} Gueguen (France) : Je souhaite tout d'abord, Monsieur le Président, vous remercier pour avoir organisé cette réunion annuelle toujours très utile, et je remercie également le Sous-secrétaire général, M. Alexandre Zouev, un remarquable polyglotte, ainsi que les chefs des composantes police présents avec nous aujourd'hui et M^{me} Reitano, pour leurs exposés, qui nous permettent de mieux appréhender les enjeux auxquels sont confrontées les forces de police des Nations Unies sur le terrain. Je souhaite aussi, à mon tour, à la suite de mes collègues, rendre un hommage appuyé à l'action des femmes et des hommes policiers et gendarmes qui sont déployés dans des conditions sécuritaires parfois très dégradées, afin d'apporter une contribution qui est essentielle pour le maintien de la paix et la protection des populations civiles.

Les nouveaux défis qui s'imposent au maintien de la paix nous amènent à nous interroger aussi sur le rôle et sur l'action de la police des Nations Unies dans le cadre du maintien de la paix. Je souhaite, à cet égard, dire que je souscris en tous points à ce qu'ont dit les représentantes des Pays-Bas et de la Suède, et en particulier s'agissant du rôle de la police des Nations Unies en matière de renforcement de l'état de droit, et également l'importance d'une approche genre adaptée, afin de bien protéger les femmes.

L'élan réformateur initié par le Secrétaire général avec l'Action pour le maintien de la paix que la France appuie avec conviction, doit aussi voir sa déclinaison au sein de la fonction policière de l'ONU. Et pour cela, je souhaiterais attirer l'attention du Conseil sur trois domaines. Le premier, c'est l'amélioration de la performance de la police dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales. Il s'agit de donner à cette composante les capacités d'action et ceci à chaque étape de la construction de la paix. C'est par une action collective, volontariste et inscrite dans la durée qu'il faut créer les indicateurs permettant d'évaluer l'action de la police, d'améliorer son efficacité dans la lutte contre les actes de violence ou la criminalité transnationale. Les questions de

formation sont, bien entendu, fondamentales - formation des contingents de policiers par les pays fournisseurs de contingents mais aussi formation des services de police des pays hébergeant une opération de paix de l'ONU. Il faut donner aux populations les services de police dont elles ont besoin. C'est une condition essentielle à une transition réussie et, à terme, au départ ordonné des opérations de maintien de la paix.

Le deuxième domaine porte sur l'amélioration de la représentativité au sein de la police. Je veux ici parler en particulier de la féminisation des contingents et des personnels de la police qui est en cours, mais qu'il faut continuer à faire progresser. Les objectifs fixés par le Secrétaire général sont ambitieux. Ils sont atteignables. Et cette police doit garantir le respect des droits de l'homme, garantir un traitement égal de tous devant la loi, et elle doit aussi être capable de communiquer avec les populations qu'elle protège. Le renforcement des capacités linguistiques adaptées aux terrains de déploiement est crucial à cet égard.

Le troisième point que je souhaitais souligner est la nécessité d'inscrire la police des Nations Unies dans un cadre conforme à l'importance de son rôle. Présente à toutes étapes des opérations de paix - de la prévention à la consolidation-, la police des Nations Unies doit avoir des capacités adaptées, que ce soit en termes de planification, de génération des forces, de gestion des crises ou en capacités de direction. Et dans ces conditions, nous attendons beaucoup du rapport du Secrétaire général sur la police que nous appelions de nos vœux l'année dernière, lors de l'adoption de la résolution 2382 (2017). Le moment semble donc parfaitement adapté pour s'inscrire dans les réformes voulues par le Secrétaire général. Il faut fixer des objectifs ambitieux à la police des Nations Unies, et la France entend être un partenaire volontaire et constructif de ce projet.

Monsieur le Président, vous nous avez encouragés à être interactifs et j'aurais donc quelques questions à poser aux Chefs de la police ici présents. Tout d'abord une question pour le Chef de la police Therriault. La composante police joue, bien entendu, un rôle central dans la mise en œuvre du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti. À moins d'un an d'une transition vers une présence onusienne hors maintien de la paix, quelles leçons tirez-vous des efforts déployés par l'ONU pour renforcer les forces nationales haïtiennes, et quel impact sur le système judiciaire haïtien?

J'aurais également une question pour vous et pour le Chef de la police Abdounasir s'agissant de la francophonie. On sait l'importance pour les composantes police de pouvoir bien communiquer à la fois avec les populations et avec les forces nationales des pays hôtes. Donc je souhaitais vous demander si dans vos missions respectives vous disposez de suffisamment de policiers et de policières francophones.

Et, enfin, dernière question à la Cheffe de la police Bolatolu-Vuniwaqa. Vous nous avez expliqué les efforts et les grands progrès réalisés par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud en matière de lutte contre les violences sexuelles dans les conflits, et je souhaitais vous demander très simplement de quoi vous auriez encore besoin pour progresser et réussir mieux dans ce domaine.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je remercie tout d'abord le Sous-Secrétaire général, M. Zouev, les trois Chefs de la police civile et M^{me} Reitano pour leurs exposés. Je voudrais aussi remercier tous les officiers de police des Nations Unies de leur contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales. En particulier, je voudrais rendre un hommage appuyé aux officiers de police des Nations Unies qui ont fait le sacrifice suprême pour la cause de la paix, et notamment aux policiers chinois qui ont perdu la vie en Haïti. Je rends aussi hommage à leurs familles.

La police des Nations Unies est un élément important des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et a joué un rôle indispensable s'agissant d'aider les pays hôtes à maintenir la sécurité et la stabilité et à renforcer leurs capacités. Elle joue un rôle indispensable. Étant donné les défis à la sécurité et les environnements opérationnels de plus en plus complexes et colossaux, il est impératif de renforcer les activités de police des Nations Unies. À cet égard, la Chine voudrait faire trois recommandations.

Premièrement, la police des Nations Unies doit faire respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et se conformer aux principes fondamentaux du maintien de la paix des Nations Unies, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense ou en défense du mandat. Il est essentiel de respecter pleinement la souveraineté et les aspirations des pays

hôtes, ainsi que d'écouter leur point de vue et celui des pays fournisseurs de personnel de police concernant l'ajustement du mandat, l'évaluation des résultats et la gestion au jour le jour.

Deuxièmement, le renforcement de la capacité des pays d'accueil en matière de sécurité doit être sa principale tâche. La police des Nations Unies doit appuyer les pays d'accueil par des mesures telles que la formation et le transfert systématique de matériel afin de s'assurer qu'ils sont capables de maintenir leur propres sécurité et stabilité et de faire régner une paix durable après le retrait des opérations de maintien de la paix.

Troisièmement, nous devons continuer de renforcer la capacité de la police des Nations Unies et de la rendre plus professionnelle. La police des Nations Unies doit appliquer strictement les critères de sélection du personnel et du matériel, améliorer la gestion et l'évaluation de la performance, et renforcer l'efficacité opérationnelle de sorte d'affermir sa réputation et d'obtenir de meilleurs résultats. Il convient de donner la priorité à la sûreté et la sécurité des policiers des Nations Unies et de renforcer les mesures de protection et les capacités d'intervention médicale d'urgence. La Chine appuie l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général António Guterres, ainsi que la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous espérons que des synergies pourront être générées dans le cadre, d'une part, dans la mise en œuvre de la Déclaration et, de l'autre, dans la restructuration du pilier Paix et sécurité et la réforme de la gestion menées au sein du Secrétariat, pour que toutes ces initiatives contribuent à l'amélioration de la police des Nations Unies et, globalement, du maintien de la paix des Nations Unies.

La Chine est un important pays fournisseur d'effectifs de police aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Depuis l'an 2000, nous avons fourni plus de 2 600 policiers aux missions des Nations Unies, en application active des engagements pris par le Président Xi Jinping au Sommet sur le maintien de la paix de 2015. La Chine a créé et formé deux unités de police constituées de réserve, composées de 330 policiers, et a formé plus de 400 policiers du maintien de la paix d'autres pays. Nous sommes favorables à l'organisation d'une autre sommet sur les activités de police et entendons continuer d'honorer nos engagements relatifs aux activités de maintien de la paix des Nations Unies et apporter une contribution encore plus importante

pour faire progresser les activités de police des Nations Unies.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil ont fait part de leurs vues, en plus d'avoir posé certaines questions spécifiques. Je voudrais maintenant donner la parole aux intervenants pour qu'ils puissent répondre aux questions posées et faire d'autres observations.

Je donne maintenant la parole à M. Zouev.

M. Zouev (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier tous les membres du Conseil de leurs observations très réfléchies, de leurs conseils stratégiques et de leurs questions importantes. Je répondrai à certaines questions d'ordre général, et les trois chefs de police ici présents répondront brièvement aux questions spécifiques aux missions.

Premièrement, je commencerai par la question de l'examen périodique des 14 recommandations, qui a été soulevée dans de nombreuses déclarations. Nous rappelons qu'il s'agissait d'un examen externe. Nous convoquons des réunions périodiques avec le Conseiller pour les questions de police, M. Luís Carrilho, qui est présent dans la salle aujourd'hui, ainsi qu'avec d'autres hauts fonctionnaires de la Division de la police, pour examiner la mise en œuvre de ces recommandations. Nous avons recensé certains succès, ainsi que des lacunes, que nous essayons de combler. Dans l'ensemble, nous pouvons reconnaître que des progrès ont été réalisés.

Deuxièmement, les fonctions, le niveau et la place de la Division de la police ont été évoqués plusieurs fois. Je voudrais simplement rappeler, tout d'abord, la résolution 2382 (2017), adoptée sous la présidence italienne du Conseil en 2017, qui prie le Secrétaire général de présenter, d'ici à la fin 2018, un rapport spécial sur la police des Nations Unies. Nous progressons de manière satisfaisante et en sommes à l'étape finale de la préparation dudit rapport. Je suis certain qu'il sera soumis à l'attention du Conseil et de l'ensemble des Membres en temps voulu. Nous tiendrons le délai imparti. Dans le même temps, comme le savent les membres du Conseil, pour ce qui concerne les fonctions, la structure, les capacités et la place de la Division de la police, la résolution 72/262 C de l'Assemblée générale prie clairement le Secrétaire général d'évaluer spécifiquement ces quatre éléments. Je ne veux pas préjuger des conclusions de cette évaluation

pour l'instant, car elle sera présentée à l'Assemblée générale à sa prochaine session. Un rapport sera publié avant la fin de l'année, et le prochain suivra.

(l'orateur poursuit en français)

Je tiens à assurer au Conseil que, s'agissant de la féminisation de la police des Nations Unies, les progrès vont se poursuivre. Nous continuons d'avoir besoin non seulement de plus de femmes officiers, mais également de beaucoup de femmes francophones. Quand je rencontre les Ministres et les Chefs de police ou de gendarmerie, nous discutons toujours du sujet. Ce n'est pas très facile mais nous arrivons à faire des progrès dans ce domaine et nous allons continuer à travailler là-dessus.

(l'orateur reprend en anglais)

Je me dois d'assurer à tous les membres du Conseil de sécurité, puisque la question a été soulevée, que la police des Nations Unies a toujours travaillé et travaillera toujours dans le plein respect du mandat approuvé et entériné par le Conseil de sécurité dans cette même salle. De même, nous accomplissons notre travail, sur le terrain comme au Siège, dans le plein respect de la souveraineté nationale des pays hôtes et en consultation étroite et régulière avec les gouvernements hôtes.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Bolatolu-Vuniwaqa.

M^{me} Bolatolu-Vuniwaqa (*parle en anglais*) : Je voudrais répondre à la question qui me demandait ce que je devais améliorer pour prévenir la violence sexuelle et sexiste et les violences sexuelles liées au conflit. La résolution 2406 (2018) exige que nous protégeons les civils tout en nous donnant la possibilité d'apporter une assistance technique ou des conseils à la Police nationale sud-soudanaise en matière de mesures de prévention et d'enquête relatives aux violences sexuelles et sexistes. Concrètement, cela signifie que nous disposons de possibilités limitées de renforcement des capacités, que nous menons actuellement sur le terrain aux côtés de la Police nationale sud-soudanaise. Nous pourrions peut-être, à l'avenir, nous attacher moins à fournir assistance et conseils techniques, et nous concentrer davantage sur le renforcement des capacités de la Police nationale sud-soudanaise, de sorte qu'elle puisse s'acquitter des fonctions de prévention et d'enquête en matière de violence sexuelle et sexiste. En outre, nous examinons la possibilité de déployer régulièrement des policières au sein de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), ce à quoi les pays fournisseurs de personnels de police peuvent nous aider, afin qu'elles œuvrent sur le terrain, aux côtés de la police locale, à prévenir les violences sexuelles et sexistes et les violences sexuelles liées au conflit. Voilà ce que nous envisageons actuellement, en plus du renforcement

des équipes de police spécialisées qui sont en cours de déploiement au sein de la Mission. À l'avenir, elles nous aideront véritablement à consolider notre approche en matière de prévention de la violence sexuelle et sexiste et des violences sexuelles liées aux conflits.

Je voudrais également aborder une question qui a été soulevée sur la protection des civils contre la menace de violence physique, et sur la manière dont nous pouvons agir de manière responsable à cet égard. Nous avons conscience – et cela a été réaffirmé ici aujourd'hui – que la responsabilité de la protection des civils incombe au premier chef au Gouvernement local avec lequel nous travaillons au quotidien. Cela étant, puisque nous sommes sur place, et compte tenu du caractère imprévisible des conditions de sécurité sur le terrain, notre simple présence peut avoir un effet dissuasif face à la menace de violence physique contre les civils avec lesquels nous travaillons au jour le jour.

Un commentaire a également porté sur la manière dont les composantes militaire et policière opèrent sur le terrain. À la MINUSS, nous avons progressivement institué des simulations théoriques permanentes que nous menons ensemble. Nous avons des exercices d'entraînement sur le terrain, ainsi que des exercices de planification conjointe pour nous permettre de travailler ensemble à notre approche des opérations, etc. Nous comprenons tous le rôle que jouent la police des Nations Unies et la force militaire, et nous savons tous que l'une ne peut remplacer l'autre parce que nous remplissons des rôles clairement définis s'agissant de la situation sécuritaire sur le terrain. Le fait de travailler ensemble à ces exercices réguliers nous aide donc vraiment à identifier les domaines dans lesquels nous pouvons collaborer pour mener à bien, chaque jour, une opération dans la cohésion sur le terrain.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à M. Abdounasir.

M. Abdounasir : Au nom des collègues ici présents, nous vous exprimons toute notre gratitude, Monsieur le Président, pour la reconnaissance des efforts que vous avez mentionnés.

Je voudrais d'abord dire un mot sur la francophonie et les unités qui servent particulièrement à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Comme M. Zouev vient de le dire, c'est un vœu d'avoir plus de personnel féminin et francophone. À défaut, nous avons mis en place des mécanismes pour améliorer les capacités linguistiques des collègues sur le terrain, mais nous avons également recruté des assistants linguistiques pour les unités de police constituées pour pouvoir parler avec les communautés.

Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour répondre à la préoccupation de l'Ambassadrice des Pays-Bas sur la question de la criminalité organisée. Je voudrais dire que beaucoup a été fait, mais il reste aussi beaucoup à faire. Je profite de cette occasion pour remercier la Division police qui est en train de nous aider pour avoir des équipes spécialisées sur le terrain très rapidement. C'est quelque chose qui est très important.

Enfin, je voudrais terminer avec la préoccupation de l'Ambassadeur des États-Unis concernant les élections en République démocratique du Congo. Je voudrais indiquer que la police des Nations Unies représente moins de 1 % de la Police nationale congolaise, pour illustrer les défis auxquels nous sommes confrontés. Ceci ne nous empêche pas de faire de la planification, de développer des plans d'urgence et de nous positionner là où nous pouvons être utiles et faire la différence.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à M. Therriault.

M. Therriault (*parle en anglais*) : Je remercie tous les membres qui ont dit qu'ils comprennent le rôle important que joue la police des Nations Unies et de leurs contributions respectives en tant que pays fournisseurs d'effectifs de police ou en tant que donateurs à l'appui des efforts que nous déployons sur le terrain.

(l'orateur poursuit en français)

Au niveau de la collaboration entre la Police nationale d'Haïti et la police des Nations Unies, je dois rassurer les membres du Conseil qu'avec la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, la Mission a évolué dans un cadre d'assistance, où les policiers des Nations Unies sont présents dans les 10 départements d'Haïti et en colocation avec l'état-major de chacun des départements. Donc, en faisant un recrutement plus ciblé pour les officiers supérieurs de chacun des pays contributeurs, nous avons été en mesure d'avoir une forme d'accompagnement qui fait en sorte que la confiance et la collaboration sont à leur maximum présentement. Nous sommes arrivés à un point où nous avons pu transférer nos activités d'assistance à des mentors haïtiens qui vont aider à poursuivre le développement de la police à ce niveau-là. Cela se fait à travers le programme d'accompagnement des cadres.

Au niveau de l'état de professionnalisation et de la transition, je dois dire que déjà avant le terrible séisme qui a frappé Haïti, on avait un niveau de préparation de la Police nationale qui était extrêmement élevé. Après le séisme – qui n'a pas détruit l'esprit ou l'apprentissage des agents de police –, nous en avons profité pour continuer le processus de leur développement. Alors, aujourd'hui, après deux plans quinquennaux de développement qui ont été complétés, et l'évaluation de ces plans concernant

un certain niveau d'accomplissement, et compte tenu du fait qu'ils ont maintenant un plan de développement pour la période 2017-2021 et une perspective sur l'avenir, nous sommes confiants que la Police nationale d'Haïti est prête à la transition. Toutefois, il lui faudra toujours un certain niveau d'accompagnement comme c'est toujours le cas dans plusieurs pays ou polices dans le monde où il y a une forme d'assistance bilatérale, où les bailleurs de fonds, où l'assistance d'autres polices nationales appuie le développement continu des policiers.

L'une des choses qui a été remarquable, c'est qu'on a atteint 10 % de femmes au sein de la Police nationale d'Haïti et qu'avec le recrutement qu'on a fait pour la prochaine promotion, qui va débiter sa formation d'ici la fin de l'année, on va atteindre 11 % de femmes au sein de la Police nationale d'Haïti l'année prochaine. Donc, on est sur une courbe montante par rapport au niveau actuel. Je suis confiant qu'on va atteindre les objectifs qu'on s'est fixés au niveau de l'intégration des femmes dans la Police nationale d'Haïti.

Au niveau de l'accomplissement, ce qui est le plus remarquable, le fait qu'on ait ces plans-là et qu'on ait développé l'inspection générale de la Police nationale d'Haïti – qui va éventuellement nous aider à nous assurer qu'après notre départ, il va y avoir encore des mesures de contrôle sur la Police nationale –, je voudrais dire que cet exemple de la Police nationale d'Haïti et de l'assistance de la police des Nations Unies est repris maintenant par la justice. C'est peut-être la plus grande influence qu'on a eue. Maintenant, la justice envisage d'adopter un plan de développement à plus long terme pour l'appareil judiciaire ainsi qu'une inspection générale forte à l'intérieur de la justice pour faire en sorte qu'on soit capable de s'assurer de l'imputabilité du système et des intervenants dans le système. Donc, pour moi, c'est quelque chose qui est significatif et c'est un héritage qu'on va laisser avec la transition dans le pays.

Pour terminer, je voudrais inviter les bailleurs de fonds et les pays qui contribuent des troupes à s'assurer de continuer d'aider et d'accompagner la Police nationale d'Haïti à mesure qu'elle fait la transition vers une autre forme d'assistance qui n'impliquera plus éventuellement une mission de paix des Nations Unies.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie les intervenants des excellentes discussions interactives de cet après-midi. Au nom des membres du Conseil, je tiens à remercier le Sous-Secrétaire général Zouev, les chefs de police et les autres orateurs de leur contribution exceptionnelle aux travaux du Conseil. Je leur souhaite plein succès dans l'exercice de leurs fonctions.

La séance est levée à 17 h 15.